

Vla nou Gasète d'ech villache

Mamez, marches, crecques

2003



25 ans
d'âche



Mametziens, Mametziennes,

Cette année qui vient de s'achever aura vu le démarrage de nos trois nouvelles classes qui seront opérationnelles en septembre 2003. Ces nouvelles structures permettront de procéder au regroupement scolaire dans les conditions optimales.

Comme chaque année et pour enfoncer le clou, je reviendrai sur l'immaturation de certains jeunes mametziens qui s'évertuent à nous pourrir la vie par leurs actes irresponsables et gratuits, les vitres de la salle des fêtes, les tags que nous enlevons à longueur d'année, le bris des volets roulants d'une de nos aînées sont là pour en témoigner, et j'en passe et des meilleurs ! Je peux aujourd'hui affirmer que ce sont de jeunes mametziens car une enquête de gendarmerie vient de mettre en évidence plusieurs noms et je peux vous garantir que cette enquête aura des suites car la commune se portera partie civile, les casseurs seront les payeurs ! Derrière ces actes irresponsables, toujours le laxisme de certains parents. En dehors de cette enquête, nous avons d'autres noms et je prévois en début d'année de les recevoir pour les mettre en garde et leur montrer que l'on ne peut impunément dégrader, casser et polluer la vie sociale de notre commune.

Mais parlons un peu de 2002, l'année de l'EURO, l'année de la bombe.

Elle a commencé par les rituelles inondations mais qui fort heureusement n'ont pas causé de dégâts majeurs. Espérons que les travaux du SAGE de la Lys qui prévoit un bassin de retenue en amont (du côté de Fruges) résoudront ce problème qui devient de plus en plus répétitif et qui mine le moral de nos concitoyens situés dans le bas de la commune.

Rappelons également l'action de ce que l'on appelle les cantonniers de rivière de l'association CYPRES qui devraient arriver sur notre commune prochainement.

A peine étions nous sortis des inondations que nous parvint un ordre d'évacuation pour les personnes habitant dans un rayon de 800 mètres et ce, sous 24 heures. En effet une bombe de 500 kg venait d'être mise à jour dans la carrière BIALLAIS. C'était en mars 2002 et nombre de nos concitoyens se trouvant dans ce rayon se souviendront longtemps de cette journée.

L'eau, toujours l'eau : nous avons entamé les travaux qui, j'espère, résoudront le problème de la plaine de Marina. Le fossé du chemin du Pont de la Sûre a été busé permettant ainsi un meilleur écoulement des eaux qui seront collectées, mais également un élargissement de la route nécessaire avec l'implantation de trois nouvelles habitations sur sa partie gauche. M. Vaillant nous a également permis de poser un busage sur son terrain. Ce busage, couplé avec celui du Docteur Schmidt, permettra de ramener en façade les eaux qui seront collectées par un fossé creusé à l'arrière des maisons. Nous envisageons de rajouter une 3^{ème} canalisation, une traversée de route supplémentaire et une évacuation sur une parcelle non construite à ce jour.

Dans le même esprit, nous avons réalisé un fossé collecteur « TEST » dans le fond du cimetière afin d'essayer de solutionner le problème de l'eau dans les sarcophages.

Encore l'eau : un important travail de curage a été réalisé dans les WAMBECCUES.

Et l'eau enfin avec notre syndicat des eaux et d'assainissement qui est confronté au vieillissement de notre réseau avec un devis de 111.000 euros (plus de 700.000 francs) qui permettra de rénover sur les trois communes du syndicat les canalisations endommagées.

Ce vieillissement a été constaté également « rue du château » où l'ensemble de la conduite de la « grand rue » à la « rue de la barre » a dû être remplacée plus de 30.490 euros travaux (soit 200.000 francs).

Parmi les réalisations qui ont vu le jour en 2002, rappelons l'inauguration du terrain canin situé « rue de la gare » et qui permet non seulement la pratique de l'AGILITY mais également le sport en milieu scolaire et la pratique de la pétanque. J'en profite également pour remercier M. Bourgeois et ses adhérents pour le travail de qualité réalisé de main de maître par l'ensemble du club canin. Souhaitons également que 2003 voit l'avènement d'un club de pétanque.

Rappelons aussi les travaux qui ne font pas la une de la presse mais qui sont à la base d'un entretien qu'il ne faut pas négliger :

- Gravillonnage et assainissement de la rue de l'église à Marthes
- Réfection des contreforts de l'église de Marthes et pose d'une borduration
- Aménagement d'un trottoir rue d'Enguinegatte à Marthes
- Reconstruction à l'identique d'une vieille fontaine chemin de la Lys à Crecques
- Aménagement d'un important puisard collecteur des eaux venant de la rue des champs à Crecques
- Pose d'une cloison à la Mairie afin de préserver la confidentialité
- Gravillonnage du parking de la salle des fêtes
- Pose de 10 panneaux 50 rappel qui, associés aux nouvelles mesures gouvernementales, feront peut-être diminuer la vitesse dans notre commune
- Et d'innombrables interventions de nos services municipaux qu'il serait trop long à énumérer.

Parlons maintenant de l'année qui s'annonce :

Elle verra l'installation prochaine (prévision mi-2003) de la charcuterie AUXENFANTS à l'arrière de la Pharmacie de M. Tétart et du Relais des Mousquetaires. Cette opération sera le début de l'aménagement d'une nouvelle place pour Mametz autour de laquelle nous espérons voir arriver quelques commerces ou quelques professions libérales.

L'année 2003 verra la concrétisation du regroupement scolaire avec trois classes flambant neuf.

Il nous faudra prendre la décision concernant le devenir du bâtiment qui abritait l'école de Crecques. Nous espérons voir l'aboutissement de plusieurs dossiers pour lesquelles des dossiers de subventions ont été déposés :

- La borduration de la « rue de la gare »
- La borduration de la « rue du stade ».

Outre la demande subvention, nous sommes également tributaires de la D.D.E. puisqu'il s'agit de voies départementales et il faut que le Conseil Général prenne la décision de remettre en état la route après la borduration. Vous voyez un peu le dilemme !!!!!

L'accent sera mis également cette année sur l'éclairage public. Certaines rues semblent éclairées à la bougie ou parfois certaines portions ne comportent aucun réverbère. Nous allons y remédier en procédant par tronçons car cela coûte très cher. Nous avons eu d'ailleurs dans ce domaine un problème : l'éclairage a fait totalement défaut dans certaines rues après la grande tempête de novembre. Ce manque d'éclairage n'avait aucun rapport avec la tempête c'était le manque de nacelles disponibles. Je tiens cependant à nous en excuser.

Mais parlons de choses plus réjouissantes :

Nous avons tenu à relancer les ducasses et les geais. Je tiens à remercier M. Christian Maset qui avec l'aide du conseil municipal a redonné un coup de jeune à ces festivités. Soulignons en passant l'investissement de Melle DHAINÉ et M. Hervé CREPIN, conseillers municipaux, qui ont mis un point d'honneur à recréer une animation très appréciée autour du geai de Marthes.

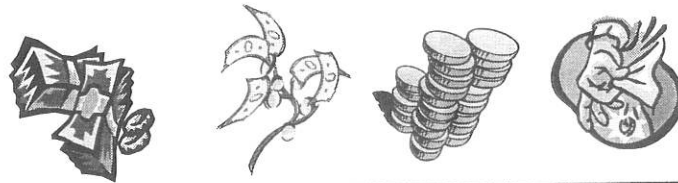
Je vais conclure mes propos en remerciant l'ensemble du conseil municipal qui m'a parfaitement secondé tout au long de cette année, les employés communaux qui ont permis de tenir cette grande maison qu'est la commune de Mametz et sa mairie. Je voudrais également remercier Mme MARQUANT qui a nous a pris une retraite bien méritée et remercier son successeur M. DANIEL qui est entouré d'enseignants de grande valeur et je pèse mes mots.



Voilà l'année 2002 est achevée, bonjour 2003. Qu'elle vous apporte joie et bonheur au sein de votre famille et pour parachever mes propos, je terminerai comme l'année dernière en plagiant le slogan de notre chère équipe de Lens :

« FIER D'ÊTRE MAMETZIEN ».

*Jacques DELMAIRE,
Maire de MAMETZ*



Budget Communal

« *La situation financière de la commune de Mametz reste saine* »

C'était la conclusion du rapport annuel de Monsieur Vandepianque percepteur d'Aire-sur-la Lys.

La section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement, il restait à la commune un excédent disponible de 249 559 euros soit 1.637.000 francs au 1er janvier 2002.

La capacité d'autofinancement nette de remboursement d'emprunt reste encore positive, bien que faible.

L'endettement reste élevé, en raison des investissements réalisés, mais la charge des annuités diminuera ces prochaines années, aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2001/2002, celui contracté pour l'école maternelle, il y a 15 ans, venant à échéance en 2003.

La fiscalité est relativement modérée, aucune augmentation des quatre taxes n'ayant eu lieu depuis 1996.

Une demande de D.G.E. (dotation globale d'équipement) a été faite, ainsi qu'une demande de subvention auprès du Conseil Général, concernant la borduration de la « rue de la gare » et de la « rue du stade », de l'agrandissement de la cour de l'école et de l'éclairage public, nous attendons également une réponse, en ce qui concerne la D. D.R. (dotation de développement rural) dans le cadre de la lutte contre les inonda-

tions, ceci depuis un an et demi.

Pour la construction des trois classes nous en effectuons l'autofinancement, un prêt sera certainement nécessaire pour les dernières factures, afin de ne pas pénaliser les autres travaux prévus courant 2003.

Comme je vous l'avais précisé l'an dernier dans ce même bulletin, nous bénéficions là aussi (pour la construction des trois classes) de la D.G.E., de la subvention du Conseil Général, peut-être de la subvention du Ministère de l'intérieur par l'intermédiaire de Monsieur le Député, de la récupération partielle de la T.V.A., pour cette dernière dans deux ans.

Les frais de fonctionnement devraient s'alourdir en 2003, si l'état ne prend plus en charge les contrats d'emplois jeunes dont les premiers viennent à échéance, il faudra désormais les imputer sur le budget communal.

Vous trouverez dans les pages suivantes les tableaux de synthèse et l'évolution des principaux éléments financiers.

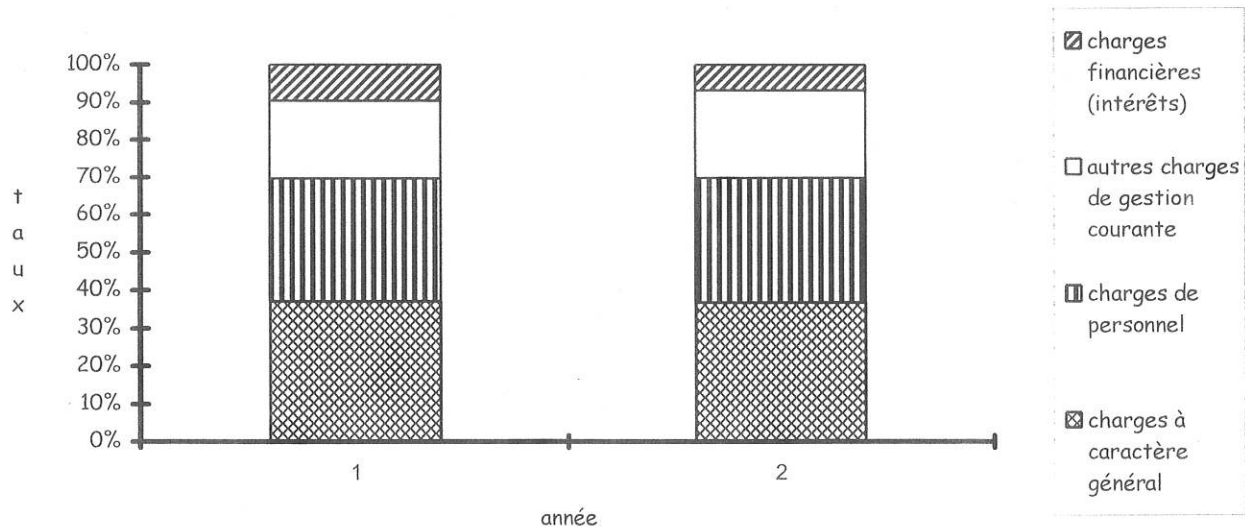
Tous mes vœux de bonne année et de santé à chacun d'entre vous.

Michel HESDIN

Adjoint chargé des finances

FINANCES COMMUNALES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

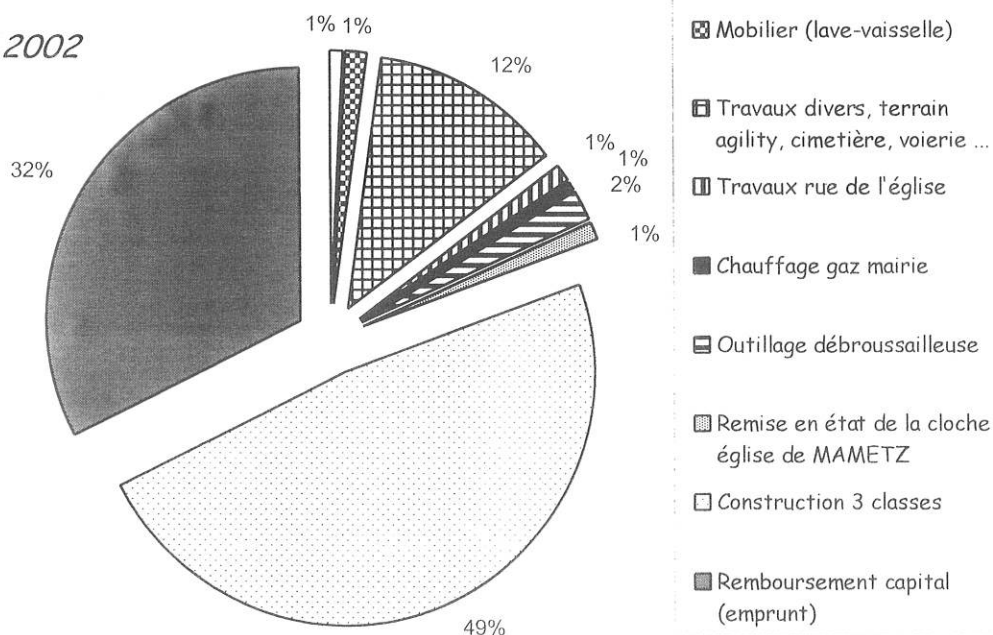


Budget Communal 2001 (compte administratif) Section de fonctionnement :
total des dépenses 529.119,29 €

Budget communal 2002 (compte arrêté au 27/12/02) Section de fonctionnement :
total des dépenses 497.685,42 €

SECTION INVESTISSEMENT

Année 2002



Dépenses totales d'investissement :
275.688,89 euros (compte arrêté le 27/12/2002)

L'urbanisme à Mametz

Rappels de quelques règles qui régissent la construction

Le Plan local d'urbanisme (ex P.O.S)

Constitue le document de base de la planification urbaine, qui fixe les règles d'urbanisme et les servitudes d'occupation du sol.

Le P.O.S. relève de la responsabilité communale, il doit s'inscrire dans le cadre des orientations du schéma directeur, qui sont

des documents de planification urbaine régionale qui fixent les règles fondamentales de l'aménagement des territoires, zones urbaines ou naturelles. Il doit respecter les servitudes d'utilité publique. Il doit respecter les dispositions prises pour les projets d'intérêt général.

Le Certificat d'urbanisme (C.U.)

Le certificat d'urbanisme est un document d'urbanisme demandé par une personne ou exigé par l'administration selon des cas bien définis par la loi.

Par terrain à bâtir, on entend une parcelle de terrain située dans une zone constructible au P.O.S., desservie par une voie d'accès, un réseau électrique, un réseau d'eau potable, un réseau d'assainissement. L'obtention d'un C.U. positif garantit contre les changements de la réglementation pendant un an.

◆ *Instruction de la demande :*

Quiconque est intéressé par la demande d'un C.U. retire en mairie le formulaire ap-

proprié et un dossier qu'il établit en quatre exemplaires. Ce formulaire doit être accompagné :

- 1) D'un plan de situation du 1/25000 au 1/5000 avec orientation et voies de desserte.
- 2) D'un plan du terrain du 1/5000 au 1/500, avec dimensions des cotes, des voies de desserte, des emplacements de bâtiments existants

L'instruction de la demande est effectuée par les services de la D.D.E., le délai d'instruction ne peut dépasser deux mois.

Le C.U. est valable un an

L'alignement

L'alignement est la limite du domaine public, il interdit toute personne de faire des travaux après cette limite. L'instruction de la demande d'alignement, à déposer en mairie, est effectuée par les services du

Conseil Général (service équipement). A demander pour toute construction de mur de clôture, pose de palissade, grillage ou ouverture d'accès sur la voie publique.

Déclaration de travaux (D.T.)

La déclaration de travaux concerne les constructions de faible importance qui ne dépassent pas sur le terrain déjà bâti, une

surface de 20 mètres carrés, travaux de ravalement, peinture, édification d'une clôture (mur grillage palissade), construction

Le permis de construire (P.C.)

C'est une autorisation d'urbanisme accordée par la mairie à tous travaux, privés ou publics, qui l'exigent. Le permis de construire est exigé pour tout projet de construction, même enterré avec ou sans fondation, à usage d'habitation ou non, pour tous travaux effectués sur des constructions existantes qui ont pour effet de **changer** la destination, de **modifier** le volume ou l'aspect extérieur, de **créer** des niveaux supplémentaires. Certains travaux de moindre importance se contenteront de la déclaration de travaux.

♦ Travaux concernés :

Bâtiments : de surface supérieure à 20m² et de hauteur supérieure à 1m50, même s'ils n'ont pas de fondations ou sont enterrés.

Installations : le permis est exigé pour les ouvrages qui ne sont pas forcément des bâtiments, dès lors qu'ils sont de taille importante.

Reconstruction : le permis est exigé même

si l'on reconstruit un bâtiment incendié avec les matériaux récupérés.

Particularité : certaines constructions spéciales, les maisons mobiles posées sur plots sont assujetties au permis dès lors qu'elles sont immobilisées au sol (mobil home et caravanes sont assimilées aux habitations légères de loisirs).

Changement de situation : si le changement de destination nécessite des travaux sur la construction existante, le permis est exigé, quelque soit l'importance de ceux-ci, afin de permettre le contrôle de la densité des constructions.

Aspect extérieur : la plupart des travaux qui modifient l'aspect extérieur sont du ressort de la déclaration préalable de travaux.

Volume : les surélévations, les extensions ou la création de niveaux supplémentaires sont soumises au permis de construire, si elles sont génératrices de surfaces internes nouvelles de plancher ou si la surface créée sur un terrain déjà bâti dépasse 20 m².

◆ **Formulaire et dépôt des demandes :**

Pour les permis de construire la demande doit émaner du propriétaire ou de son mandataire, ou d'une personne habilitée à construire, l'intervention d'un architecte (ou maître d'œuvre agréé) est obligatoire pour les personnes morales. Elle est facultative pour les personnes physiques lorsque la surface du projet ou de son extension ne dépasse pas 170m² pour les constructions autres qu'agricoles, 800m² pour les constructions agricoles.

Toute extension qui fera dépasser ces limites exigera que le projet soit conçu par un architecte.

◆ **Composition du dossier :**

⇒ *Formulaire en quatre exemplaires* (différent pour le P.C. ou la déclaration de travaux)

⇒ *Plan de situation*

⇒ *Plan de masse* côté dans les trois dimensions (repris au cadastre)

⇒ *Plan des façades*

⇒ *Vues en coupe* pour préciser l'implantation du projet par rapport au terrain naturel

⇒ *Un volet paysager* sauf s'il n'y a pas de modification de volume ou de destination

⇒ *Deux photos : paysage pris de loin et de près* (sauf pour déclaration préalable de travaux)

La demande de permis de construire est rendue publique.

Le dossier est déposé en mairie contre reçu. Instruction de la demande par les services de la D.D.E.

LE DÉLAI NORMAL DE L'INSTRUCTION EST DE 2 MOIS.

Délai pour démarrer les travaux : 2 ans à compter de la délivrance du permis.

◆ **Important :**

L'affichage sur le chantier est obligatoire pendant la durée des travaux et doit comporter :

- ⇒ L'identité du bénéficiaire
- ⇒ Date et numéro de permis
- ⇒ Nature des travaux
- ⇒ Adresse de la mairie
- ⇒ Délais de recours
- ⇒ Superficie du terrain surface hors œuvre nette (SHON) autorisée
- ⇒ Hauteur de la construction

◆ **Quelques chiffres :**

Il a été demandé à Mametz

	C.U.	D.T.	P.C.
En 2001	27	27	27
En 2002	14	31	19

Michel HESDIN
Adjoint chargé de l'urbanisme

Les plantations

(au voisinage des limites de propriété)

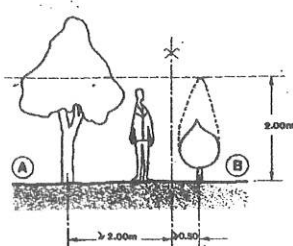


§ 1 Distances et hauteurs

⇒ Article 671

« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.



A DÉFAUT DE RÉGLEMENTS* OU D'USAGES LOCAUX
* LE 'POS' PAR EXEMPLE

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers. »

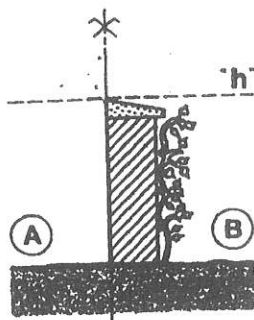
A défaut de règlements (le « pos » par exemple) ou

d'usages locaux

♦ Espaliers ; faculté d'appui

Le mur n'appartient qu'à B

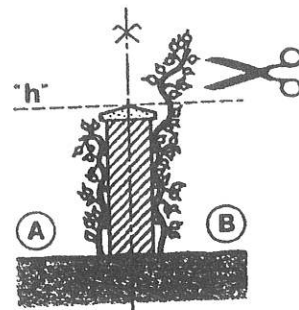
A n'a pas le droit de planter en espalier, ses plantations ne pourront dépasser la hauteur « h » du mur



♦ Espaliers ; hauteur

Le mur est mitoyen

A et B ont le droit de planter en espaliers. Si l'espalier de B dépasse la hauteur « h » du mur A pourra exiger de B qu'il soit réduit jusqu'à « h ».



§ 2 Arbres irréguliers

♦ Distances hauteurs

⇒ Article 672

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

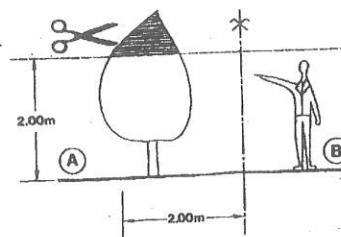
Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

B peut exiger que A :

Ou • arrache l'arbre irrégulier,

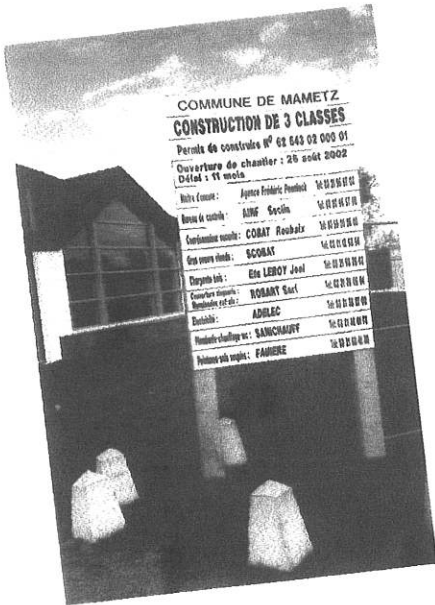
Ou • le réduise à la hauteur légale.

Si l'arbre meurt, ou s'il est coupé ou arraché, A ne pourra le remplacer qu'en le plantant :



• à 2,00 m (ou 0,50 m/arbustes) de la limite. Sauf règlements et usages locaux.

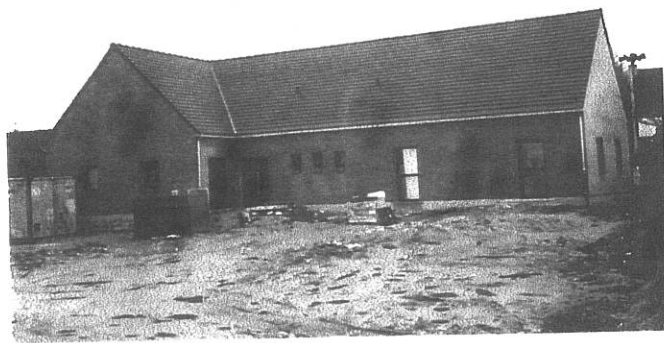
les Travaux



LES TROIS NOUVELLES CLASSES



Démarrés en septembre 2002, les travaux sont en voie d'achèvement. Nous en sommes aujourd'hui à la pose des cloisons et des plafonds. Il restera aux entreprises les travaux électriques, le chauffage, les sanitaires, le revêtement de sol et les peintures. Les travaux sur les bâtiments proprement dits de-



vraient s'achever en mars 2003. Il nous restera l'aménagement extérieur avec une sortie qui devrait se situer face à la salle du Millénium.

AMÉNAGEMENT DU PARKING DE DU MILLÉNIUM

Cette extension réalisée par la Communauté a permis d'accroître les places de parking de façon



LA SALLE

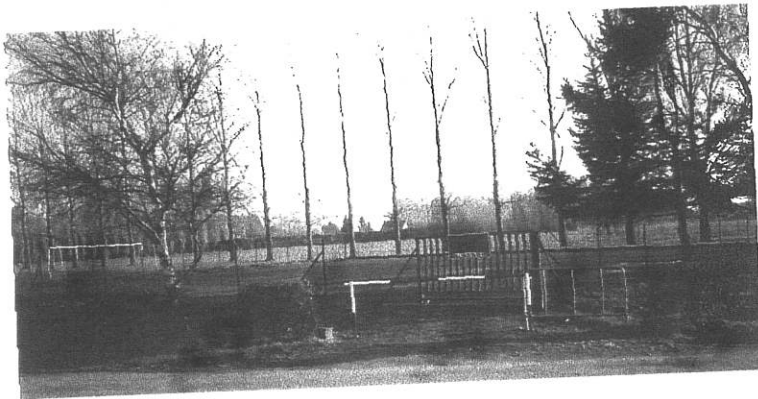
des Communes très significative.

BUSAGE DU CHEMIN DU PONT DE LA SURE

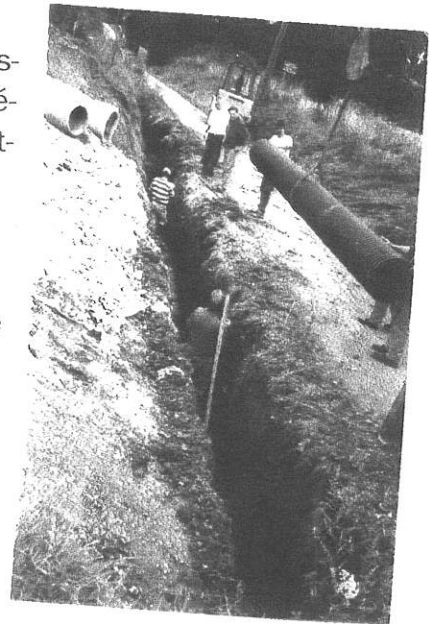
Ces travaux ont permis d'élargir la route, équipement indispensable avec l'arrivée de trois nouvelles constructions prévues pour 2003 sur la partie gauche de la route. Ils permettront également un meilleur écoulement des eaux pluviales.

TERRAIN CANIN

La surface a été améliorée. Le grillage et les poutres sur le pourtour du terrain ont été financés par la municipalité. La pose des poutres



fut
ré-



alisée par nos services techniques par contre l'installation du grillage a été l'œuvre des adhérents du club canin qui se sont chargés

également de la réalisation de la barrière d'entrée. Un bungalow récupéré au marais de la sauvagine, a été mis à leur disposition et le club l'a aménagé pour y ranger son matériel. Ce terrain permet la pratique d'Agility mais également sert de terrain d'évolution pour les activités scolaires et attend avec impatience la naissance d'un club de pétanque.

FOSSÉ COLLECTEUR DANS LE NOUVEAU CIMETIÈRE

Nous avons un problème d'eaux de ruissellement avant leur pénétration dans les sar- toutefois cette solution ne s'avérait pas assez efficace, nous envisageons de drainer cette parcelle. A cause de ces problèmes d'eau, nous avons du poser un caveau d'attente « à ciel ouvert », modèle désormais obligatoire. Nous avons également aménagé une nouvelle allée. Une porte d'accès a été installée dans le fond du parking.

lement. Ce fossé test permettra de les ca- cophages. Si



LE FOYER RURAL

L'Amicale des SAPEURS-POMPIERS de MAMETZ nous a gentiment confié la partie avant de sa caserne. Nous y avons implanté le foyer rural avec l'aide de Madame MAËS, présidente et de ses adhérents. Ce local proche du terrain de football et du terrain canin offre également aux enfants qui le fréquentent une totale sécurité car la circulation automobile est quasiment inexistante dans ce quartier. Nous devrions y installer prochainement le chauffage après le passage de la commission de sécurité.

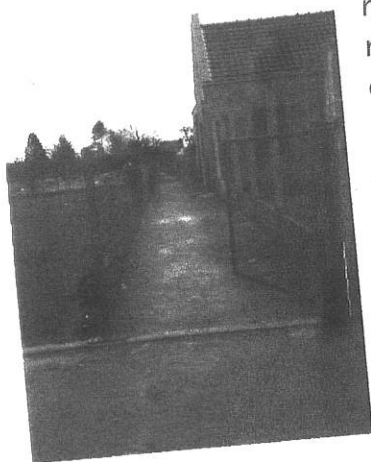
LES WAMBEQUES

Grâce au concours de la Communauté de Communes, d'importants travaux de reprofilage de fossés ont été entrepris dans les Wambecques. Ces mêmes travaux furent réalisés « rue du moulin » et « Grand-rue » bien que ces derniers ne soient pas de notre ressort mais celui de la D.D.E. Nous avons remis en état les fossés du chemin rural dit « de monbus ».



MAIRIE

Comme promis, nous avons posé une cloison qui permet de préserver la confidentialité de vos propos quand vous venez en mairie. La salle des mariages (murs et plafonds) fut repeinte, le gros radiateur soufflant remplacé par des convecteurs plus esthétiques.

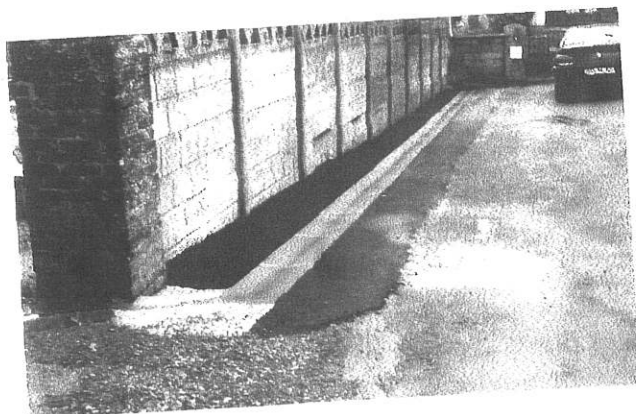


LES ÉCOLES

La pose d'une cloison entre les deux anciennes classes permet désormais aux enseignants de disposer à moindre frais d'un local de rangement. L'aménagement du local à l'entrée de l'ancienne école permet aujourd'hui à M. Danel, directeur, de disposer d'un bureau. Nous avons également réalisé un accès à l'arrière du groupe scolaire offrant aux enfants et aux parents une sécurité optimale lors de la fin des cours car la sortie par la

« Grand-rue » devenait beaucoup trop dangereuse.

RUE DE L'ÉGLISE À MARTHES – L'ÉGLISE DE MARTHES



Cette rue fut tout d'abord assainie par une tranchée drainante puis gravillonnée. Nous avons également rénové les contreforts de l'église qui étaient en

piteux état et les eaux d'infiltration auraient rapidement fait leur œuvre. Nous avons continué par la pose d'un caniveau le long du cimetière et réalisé une partie goudronnée permettant le stationnement aisé de plusieurs véhicules.



FONTAINE RUE DE LA LYS À CRECQUES

Afin de préserver le patrimoine, nous avons reconstruit à l'identique la fontaine située Chemin de la Lys.

BUSAGE PLAINE DE MARINA

Un busage pour ramener les eaux de ruissellement de la plaine de



Mari-
na fut
posé,
avec

leur accord, sur la parcelle de M. et Mme VAILLANT. Le Dr SCHMIDT qui a réalisé les mêmes travaux nous a permis d'utiliser cette canalisation. Il nous reste à creuser, dès que possible, un fossé collecteur à l'arrière des habitations.



LA BENNE DES DÉCHETS VERTS

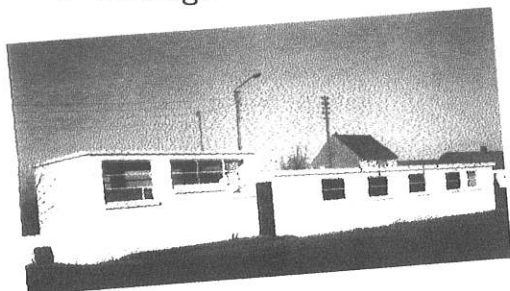
Positionnée pendant les périodes estivales, elle répond à un besoin de la population. Mais nous demandons instamment à ces utilisateurs :

- ⇒ De ne pas surcharger cette remorque et provoquer ainsi un débordement
- ⇒ De ne pas déposer de sacs plastiques par terre à côté de la benne
- ⇒ De couper les branches en petites longueurs pour éviter d'encombrer la benne
- ⇒ De se rendre directement à la déchetterie si la remorque est pleine et ceci pour respecter le personnel chargé de l'évacuation de ces déchets



LES AUTRES TRAVAUX

- * Pose de panneaux « 50 rappel » et « CONTRÔLE RADARS FRÉQUENTS »
- * Travaux de peinture :
 - Le siège



des Carabiniers de Marthes (rupro)

- Les bâtiments des services techniques
- Les barrières anciens cimetières
- Les portes des églises
- Le local du club canin
- Les places de parking



* Borduration & Busage :

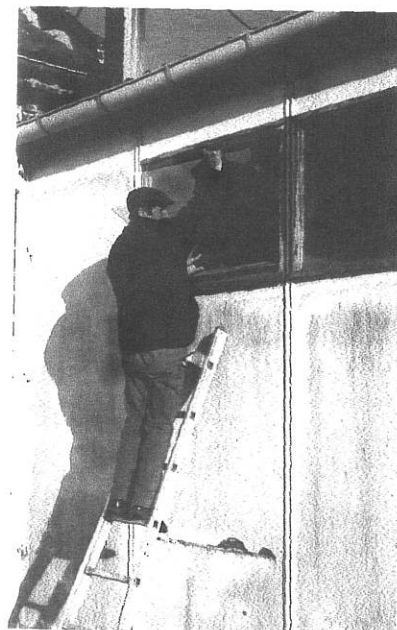
- Réfection d'une borduration rue de la barre
- Remplacement d'un busage pluvial rue de la barre/Rue du Château
- Busage face à une habitation chemin des ruelles
- Réalisation d'un trottoir rue d'Enguinegatte
- Remplacement d'une traversée de route rue de la chapelle
- Réalisation d'un énorme puisard en parpaings dans le bas de la rue des champs

* Salle paroissiale

- Remplacement du convecteur dans la petite salle de réunion
- Pose de ventilations
- Rénovation de l'ensemble des tables de la salle de réunion

Et de nombreux autres petits travaux réalisés par les employés communaux :

- Monsieur Gilbert VASSEUR
- Monsieur Jean-Marc GODART
- Monsieur Gilles ROCHE
- Monsieur Sébastien FILBIEN



Que je tiens à remercier pour leur disponibilité et leur volonté de réussir ce qu'ils entreprennent en utilisant les moyens mis à leur disposition. Remercions également les employés de la Communauté de Communes et M. René DERVILLERS.

Pour mettre un terme à ce tour d'horizon des travaux 2002, je voudrais mettre à l'honneur Monsieur Dominique MAËS qui tout au long de cette année nous a apporté une aide précieuse grâce à ses conseils techniques et son suivi des travaux de génie civil. J'en termine en vous présentant tous mes vœux pour cette nouvelle année.

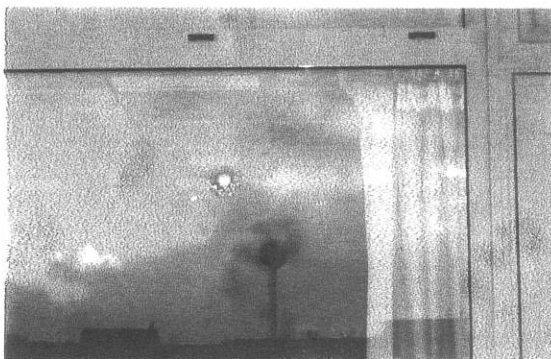
Louis-Joseph LALOUX
Adjoint responsable des travaux



INCIVILITES et ACTES DE VANDALISME

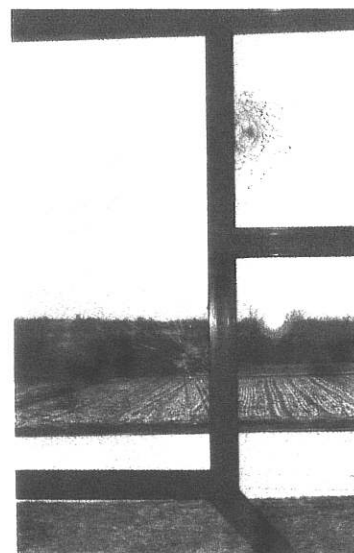
VITRE DE LA SALLE DU MILLENIUM

A nouveau , la salle du millénum a été visée par des actes délictueux. Deux grandes vitres cassées, l'arrivée de gaz forcée créant ainsi une fuite qui aurait pu avoir des causes désastreuses et les rituels tags à l'arrière du bâtiment.



La gendarmerie a entendu plusieurs suspects et l'enquête devrait aboutir prochainement.

La commune s'est portée partie civile et les dommages et intérêts seront réclamés aux vandales.



BRIS DU VOLET D'UNE PERSONNE ÂGÉE

Un personne âgée a été la victime à plusieurs reprises de la dégradation du volet roulant qu'elle baisse le soir devant sa porte d'entrée. Cet acte de la plus grande lâcheté a fait l'objet de plusieurs plaintes.

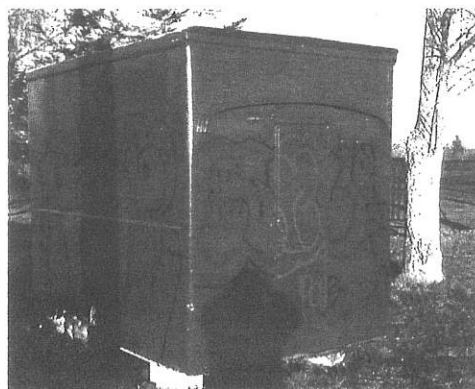


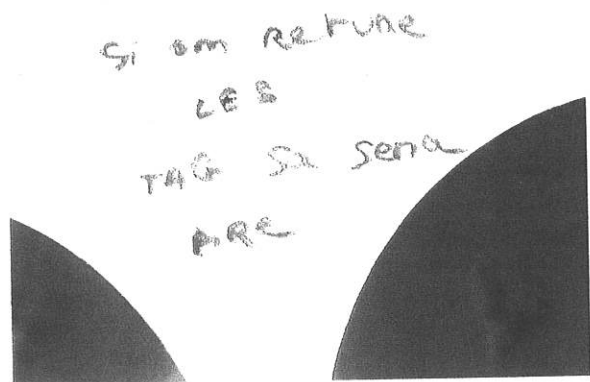
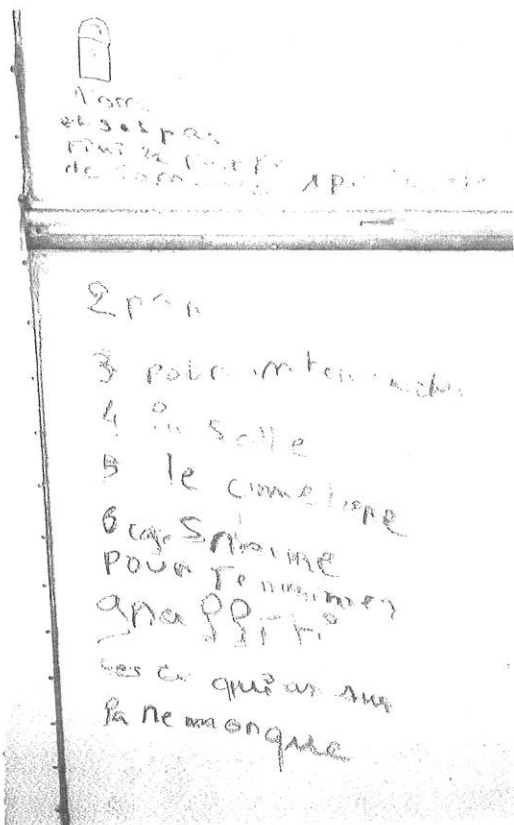
LES TAGS

Nous retrouvons sans cesse des tags dans tous les coins de notre commune. La Municipalité a décidé de ne plus rien laisser passer et en cas de flagrant délit ou de dénonciation, les auteurs de ces graffitis seront poursuivis avec demande de réparation et indemnités.

LES TAGS AVEC MENACES

Le Bungalow du Club Canin est sans cesse « tagués » et nous avons même eu en 2002 des graffitis proférant des menaces.





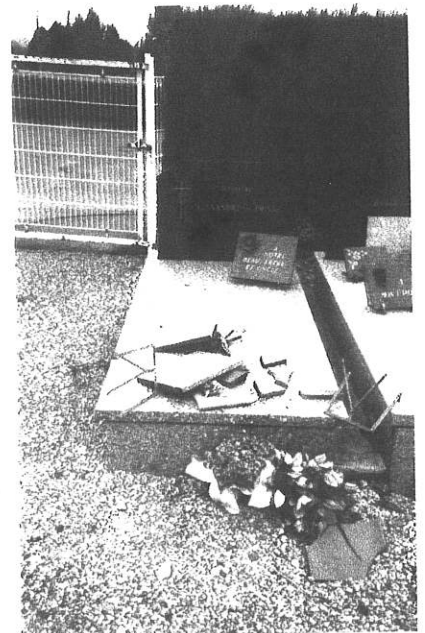
A noter que vu l'orthographe de ces tags réalisés avec un feutre, vous pourrez constater que ces jeunes ont été « à l'école din ché courts jours » comme on dit par chez nous.

BRIS DE PLAQUES MORTUAIRES

La lâcheté de ces actes est parfois empreinte d'irrespect. On s'attaque désormais à la dernière demeure des Mametziens en saccageant les tombes, en volant des plaques ou des bacs à fleurs !

Voici les **autres actes d'incivilités** (à noter que cette liste n'est pas exhaustive) :

- ☞ Détérioration de la pompe « rue des carrières »
- ☞ Les panneaux à l'étang de la Sauvagine
- ☞ Détérioration de boîte aux lettres
- ☞ Tentative d'incendie à la Poste
- ☞ Bris des piquets fraîchement scellés au terrain canin
- ☞ Bris d'illuminations de Noël
- ☞ Actes de vandalisme à la station de pompage
- ☞ Bris de pare-brises, crevaisons volontaires
- ☞ Saccage de plantation
- ☞ Bris de plaques mortuaires
- ☞ Vol de plantes et de plaques au cimetière
- ☞ Dégradation aux monuments aux Morts (vols des chaînes, plaisanteries douteuses avec les gerbes, vol de drapeaux...)



2002

dans tous
ses états

Départ en retraite

2002 aura vu le départ de Madame MARQUANT en retraite.

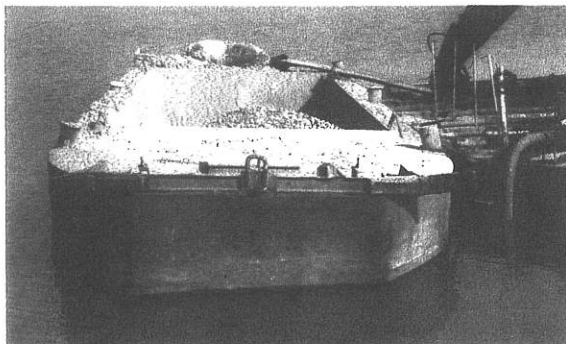
Ses débuts l'avaient déjà conduite à Marthes où elle avait exercé en qualité de remplaçante, en 1966. Un an plus tard elle était nommée adjointe à Estrée-Blanche puis titularisée. Elle y enseignera 17 ans avant de rejoindre l'école de Marthes où elle exercera onze années en qualité de directrice avant d'assumer les mêmes fonctions à Mametz centre à partir de 1995.

La municipalité tient à présenter à cette Dame, ou plutôt cette MAÎTRESSE (avec tout ce que cela comporte de valeurs éducatives, morales et d'implication dans sa tâche) une bonne et longue retraite bien méritée.



Alerte à la bombe

Le 8 mars 2002, nous recevions un ordre d'évacuer sous 24 heures toutes les personnes se trouvant dans un rayon de 800 mètres par rapport aux carrières BIALLAIS.



Une « cellule de crise » fut mise en place et l'ensemble du conseil municipal fut réquisitionné pour passer de porte en porte afin de prévenir la population. Le lendemain, Mametz était envahi par une cohorte de gendarmes et de journalistes. Les habitants évacués durent se rendre chez des parents ou à la salle du Millénium où une collation leur était offerte.

Il s'agissait d'une bombe de plus de 500 kg découverte par un grutier dans les carrières BIALAIS. Cet engin provenait d'un bombardement de la dernière guerre mondiale dont l'une des bombes s'abattit sur les maisons LEGRAIN et LECIGNE (les grand-parents de Jacques LECIGNE). On compta comme victimes, M. Joseph LEGRAIN et son épouse Marie-Thérèse DELGERY, les trois garçons, en ce dimanche de mars 1943, s'amusant à l'extérieur, furent épargnés. Le chien de la maison eut la vie sauve grâce à sa présence d'esprit en se réfugiant sous la table et en fut quitte pour une belle peur. Les enfants LEGRAIN furent hébergés dans la famille de Melle Marie-Thérèse DELMAIRE en attendant que leurs parents puissent faire face à cette catastrophe. Dans l'autre habitation on ne déplora aucune victime. Il semblerait que l'escadrille anglaise se soit trompée d'objectif car la cible visée était le GRIS MONT où une rampe de V1 était installée.

Alerte à l'eau contaminée

Le 31 décembre 2002, nous étions informés par M. Stéphane POTIER, agent du service des eaux, que la station de pompage avait été forcée. En effet, il avait été constaté une baisse importante de pression au niveau de la distribution d'eau et certains mametziens n'avaient plus d'eau du tout. Sur les lieux, il fut constaté que la grille et la porte d'entrée avaient été forcées, les pompes alimentant le château d'eau avaient été arrêtées (celui-ci s'était donc vidé), un évier servant aux prélèvements totalement détruit et un bidon de javel déversé dans le chlorimètre, appareil servant au dosage du chlore. Aussitôt, les services de Gendarmerie, de la Préfecture et de la D.D.A.S.S. furent prévenus. L'ensemble de la population fut averti de ne plus consommer l'eau du réseau et une distribution de bouteilles d'eau fut mise en place.

Après deux jours sans eau potable, les analyses ne révélèrent aucune pollution. A noter que nous sommes le cinquième syndicat des eaux visé par de telles exactions. Ces actes irresponsables permettent à des petits délinquants de se retrouver cités dans la presse, à la télé et à la radio et cette gloriole leur suffit à flatter le peu de jugeote qu'ils ont dans le crâne. Ces actes délictueux et sans grand risque permettent de perturber la vie de près de 3000 personnes le soir du réveillon. Nous profitons de ce bulletin pour remercier les bénévoles et le personnel communal qui nous ont aidés pendant ces moments difficiles.



CES MAMETZIENS (et ces Mametziens de coeur) MIS A L'HONNEUR

LES MÉDAILLES DU TRAVAIL

GRAND'OR : 40 années de service :

- Monsieur Roland BEAUSSART UGINE Isbergues
- Monsieur Jacques BINET UGINE Isbergues
- Monsieur Germain THELLIER ARC INTERNATIONAL Arques

OR : 35 années de service :

- Monsieur Roland BEAUSSART UGINE Isbergues
- Monsieur François BIAUSQUE ARC INTERNATIONAL Arques
- Monsieur Robert CANLER ARC INTERNATIONAL Arques
- Monsieur Hervé DAUTRICHE ARC INTERNATIONAL Arques
- Madame Charline GUILLOIS ARC INTERNATIONAL Arques
- Monsieur Serge POTTIER UGINE Isbergues
- Monsieur Germain THELLIER ARC INTERNATIONAL Arques

VERMEIL : 30 années de service

- Monsieur Jean-Pierre DANEL ARC INTERNATIONAL Arques
- Monsieur Noël DERYCKE ARC INTERNATIONAL Arques
- Monsieur Philippe FERLIN ARC INTERNATIONAL Arques
- Monsieur José GROSSO ARC INTERNATIONAL Arques
- Monsieur Jean-Paul HENNERON ARC INTERNATIONAL Arques
- Monsieur Serge POTTIER UGINE Isbergues
- Monsieur Jean-Marc TABART SOCIETE CARTONS ET PLASTIQUES Arques
- Monsieur Germain THELLIER ARC INTERNATIONAL Arques



ARGENT : 20 ans de service

- Monsieur Frédéric ANTKOWIAK
- Monsieur Damien BOURDREL
- Monsieur Dominique DARQUE
- Monsieur Pascal LESECQ
- Monsieur Gérard GRIMBERT

SOCIETE UGO Isbergues
ARC INTERNATIONAL Arques
SOCIETE LOGIDIS Aire-sur-la-Lys
ARC INTERNATIONAL Arques
UGINE Isbergues

LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

- Madame Nadine GODART-DELPOUVE,
mère de 4 enfants
- Madame Guylaine DANEL-GROSSO,
mère de 5 enfants



LES ANCIENS COMBATTANTS DÉCORÉS LE 8 MAI 2002

Ont reçu la médaille A.F.N., Messieurs :

- Michel BARBIER
- Henri DELRUE
- Jacques ELUECQUES
- Jean-Pierre LELEU
- Paul LHEUREUX
- Gabriel MARTEL

LES ANCIENS COMBATTANTS DÉCORÉS LE 11 NOVEMBRE 2002 :

Ont obtenu la Croix du Combattant, Messieurs :

- Marcel DUCROCQ
- Augustin LABITTE
- Roland HAVEGHEER

Ont obtenu la médaille de la reconnaissance de la Nation pour la Guerre d'Algérie,
Messieurs :

- Michel CANLER
- Jean-Louis DEBUIRE
- Marcel DUCROCQ
- Francis FAUCON
- Roland HAVEGHEER
- Augustin LABITTE
- Guy LABITTE
- Serge LENOIR
- Lucien WACQUEZ

LES MAISONS FLEURIES

- Madame Micheline TIRLOIS
- Monsieur Jean-Pierre POTIER
- Monsieur Philippe ISAAC

NOTRE CENTENAIRE



Née le 15 juillet 1899, Madame Berthe COC-QUEMPOT a eu 103 ans en 2002. Nous lui adressons tous nos vœux pour 2003.



LES NOCES D'OR

Mariés le 23 février 1952 à Roquetoire, Monsieur et Madame Marcel HANNOTEL se



sont à nouveau dits « OUI » lors de leurs noces d'or.

LES POMPIERS MAMETZIENS

Ont reçu la médaille d'argent des sapeurs pompiers pour 20 ans de service, Messieurs :

- Jean-Pierre CADART
- André COHEZ

LA TRUITE MAMETZIENNE

Ont reçu la médaille de bronze,

• Mademoiselle Georgette DUCHATEAU,
et Messieurs :

- Gabriel MARTEL
- Claude VISEUR

A reçu la médaille d'Or,

- Monsieur Fernand PENNE

PALMARÈS DE L'EXPOSITION DE PEINTURES

A reçu le premier prix :

- Madame SCHMIDT

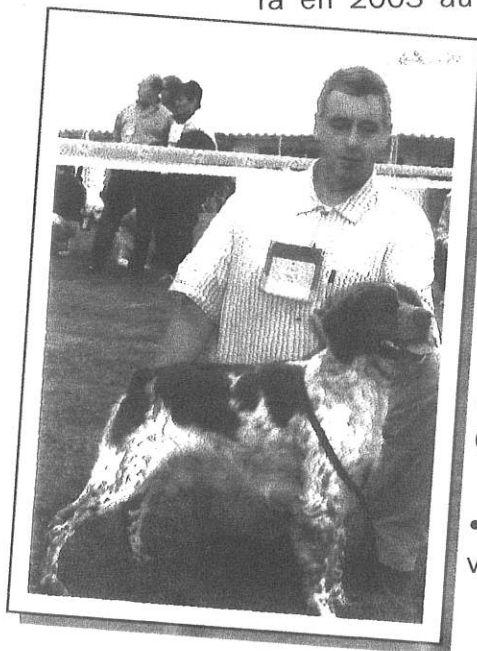
A reçu le deuxième prix :

- Monsieur Marcel BLARY



CES CHIENS QUI SE SONT DISTINGUÉS

- ENZO, un carre corso appartenant à Mademoiselle Anne DESCHAMPS, du club d'agility de Mametz. Ce magnifique molosse a terminé 3 fois premier lors de concours régionaux. Il participera en 2003 au championnat de France qui sera peut être pour lui, un tremplin



pour le championnat d'Europe.

- RUBIS, un épagneul breton appartenant à Monsieur FAUCON, rue de la Gare qui a décroché 5 fois le premier prix d'excellence aux concours de MATHA (Charentes Maritimes), Compiègne, Loison-sous-Lens, et Le Bourget.
- SISKA du même propriétaire qui a eu une mention en travail en « Field Trial » lors de sa première sortie.

La Vie Scolaire



Après le départ en retraite bien méritée de Madame MARQUANT en juin 2002, l'année scolaire 2002/2003 aura démarré avec la *création d'une seule école sous la direction de Monsieur DANEL.*

Dans l'attente de la fin des travaux de construction des trois classes derrière celles existantes à MAMETZ, le regroupement pédagogique a donc vu la *fermeture de l'école de CRECQUES et la délocalisation provisoire d'une partie des élèves sur MARTHES.*

Classes	Effectifs	Enseignants
P.S	32	Mme CLASSE
M.S	26	Mme VANDERSWALMEN
G.S	23	Mme VANNESTE
C.P	12	Mme PETITPREZ
C.E1	25	Mme GOUDAL
C.E2 Et C.M1	23	M. LEBRUN
C.M1 Et C.M2	25	M. DANEL Mlle BRUGE

A ce jour, les C.P et les C.E.1 sont regroupés à MARTHES pour un total de 37 élèves et l'on retrouve à MAMETZ les P.S-M.S-G.S-C.E2-

C.M1-C.M2 pour 129 élèves, soit un total de 166 répartis comme indiqué sur le tableau.

La commune assure bien évidemment gratuitement le ramassage scolaire sur son territoire.

La construction des trois nouvelles classes suit son cours et les délais prévus semblent pouvoir être tenus. *Le regroupement scolaire sera donc effectif en septembre 2003 et une inauguration des trois nouvelles classes devrait avoir lieu au printemps 2003.*

En ce qui concerne la garderie, elle est assurée par Madame DOUILLET et les horaires vont de 7h30 à 8h45. Le nombre des élèves la fréquentant va de 5 à 17 selon les jours.

Pour la cantine, elle est assurée par Mesdames Eliane DOUILLET, Corinne DE SAINTE MAREVILLE et Annie COHEZ, le pic maximum se situant essentiellement au moment des fêtes.

La Fête de l'école de Mametz est prévue le 21 juin 2003, date à laquelle l'occupation des locaux neufs sera réalité, nous n'en doutons pas !

Réunions école de Mametz ~ Année 2002 - 2003

Jeudi 13 juin 2002 : préparation année scolaire 2002 - 2003 grandes lignes
Jeudi 20 juin 2002 : réunion avec les parents salle du Millénium
Lundi 24 juin 2002 : réunion enseignants école de Mametz
Lundi 2 septembre : réunion avec les collègues
Lundi 2 septembre : après-midi réunion des directeurs
Mardi 3 septembre : concertation (2h)
Lundi 9 septembre : classes CP - CE1 + directeur à Marthes
Explication du dédoublement CP - CE1 + parents concernés

Réunions par classes

vendredi 13 :	MM Lebrun et Danel
mardi 17 :	Mme Classe
jeudi 19 :	Mme Vanderswalmen
vendredi 20 :	Mme Vanneste
mardi 24 :	Mmes Goudal et Petitpez

Lundi 16 septembre : réunion préalable parents + directeur
correction des évaluations : Mr Lebrun - Mme Goudal - Mme Lejeune

Mardi 17 septembre : réunion USEP

Jeudi 19 septembre : correction des évaluations Mr Danel / Mr Lebrun / Mme Goudal

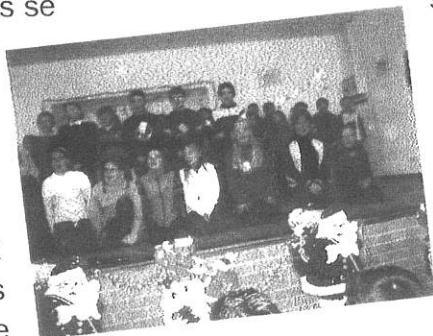
Jeudi 26 septembre : concertation enseignants (1h30)

Vendredi 4 octobre : réunion (2h30) : Mme Lejeune, Sylvie M, Carlos Réant, Mmes Petitpez et Vanneste, MM Lebrun et Danel : établissement des PPAP : CP- CE2

École de Mametz

C'est à la salle du Millénium, tout juste assez grande pour accueillir les parents, que les élèves de l'école de Mametz ont chanté pour Père Noël. C'était la première représentation de cette nouvelle école de 165 élèves répartis en 7 classes.

Les parents se
breux à
festif.
cient de
grande
enfants
C'est
parents
ché de
parents



sont rendus très nom-
ce premier rendez-vous

Les enseignants les remer-
leur présence mais ils apprécieraient une plus
attention et un plus grand respect du travail des
et de l'équipe éducative.

dans une salle joliment décorée par un comité de
très actif que s'est déroulé avec succès le 1^{er} mar-
Noël. Les objets réalisés par les élèves et par les

ont sans doute plu aux acheteurs qui n'ont pratiquement rien laissé.

Le Père Noël appelé par les enfants a distribué de nombreux cadeaux collectifs dans chaque
classe ainsi qu'un sachet garni de friandises. Ces présents ont pu être distribués grâce aux ef-
forts des familles qui ont vendu des grilles. La coopérative les en remercie et continuera ainsi
ses actions éducatives en faveur des enfants.



Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale n'est plus le bureau de bienfaisance d'autrefois où « *les pauvres gens étaient inscrits et venaient chercher des bons* ». Son rôle a bien changé et ses activités sont très variées.

□ Il travaille en étroite collaboration avec les assistantes sociales du secteur pour connaître, et répondre aux besoins réels des familles qui peuvent rencontrer des difficultés.

Nous tenons ici à remercier ceux et celles qui par leurs dons ou leurs participations aux manifestations organisées par l'Association des Fêtes au profit du C.C.A.S. (cf. *Théâtre le 1^{er} février 2003*) nous permettent de faire des dépannages de première urgence.

□ Il instruit les dossiers de **Revenu Minimum d'Insertion** (R.M.I) pour les plus de 25 ans qui sont sans ressource ou qui ont de faibles revenus et élabore, avec l'aide de différents partenaires sociaux, un **Contrat d'Insertion**.

Le bénéficiaire du R.M.I doit, dans les trois mois qui suivent le paiement de son allocation, signer un contrat dans lequel il s'engage soit à s'inscrire à l'A.N.P.E., rechercher un emploi, soit se former ou encore se faire soigner si besoin il y a.

Ce contrat est conclu entre le Rmiste et la commission locale d'insertion (C.L.I). Si le contrat n'est pas respecté le Sous-Préfet peut suspendre l'allocation.

□ Il reçoit les demandes pour obtenir :

- *L'allocation compensatrice* (versée – sous condition de ressources – aux personnes de moins de 60 ans qui ne peuvent plus accomplir les actes essentiels de la vie)
- *La carte d'invalidité*
- *La carte européenne de stationnement* (ancien macaron G.I.C) facilitant le stationnement du véhicule d'une personne qui a du mal à se déplacer.

□ Cette année 2002 a tout particulièrement été marquée par l'arrivée de **l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie** (A.P.A).

Toute personne âgée de plus de 60 ans qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liée à son état physique ou mental a droit à une A.P.A. permettant une prise en charge adaptée à ses besoins.

Cette prestation a pour objet la rémunération de l'Aide apportée à son bénéficiaire par un ou plusieurs salariés ou un service d'Aide à domicile agréé.

A ce jour, 40 dossiers ont été instruits au C.C.A.S. et parmi eux 27 ont reçu un avis favorable du Conseil Général. Aussi notre service d'Aide Ménagère a reçu de nombreuses demandes.

Huit Aides à Domicile ont été recrutées et travaillent à temps non complet.

4 430 heures ont été dispensées soit une augmentation de 50% par rapport à l'année 2001.

Au nom de tous les Membres du C.C.A.S. je tiens à saluer tout particulièrement les personnes aidées par notre service et à les remercier de la confiance qu'elles nous accordent.

Je tiens à féliciter les aides à domicile non seulement pour leur travail mais aussi pour les bonnes relations qu'elles entretiennent avec les personnes chez qui elles interviennent.

Ce service de proximité, nous voulons continuer à l'assurer. Cette année nous envisageons d'envoyer en formation une partie du personnel. Une aide ménagère est amenée à devenir une *auxiliaire de vie*.

Sans prétention aucune et avec les moyens qui sont les nôtres, nous poursuivrons en 2003 notre travail.

⇒ Collecte au profit de la banque alimentaire

La collecte a eu lieu en Mairie le 29 novembre et a permis de récolter 227 kg de denrées alimentaires qui sont remis à la Croix Rouge.

Merci à Monsieur et Madame Derycke, responsables locaux de la Croix Rouge pour leur dévouement.

⇒ Colis de Noël

A tous nos aînés de 70 ans et plus nous avons offert le colis de Noël préparé par les membres du C.C.A.S.

Pour 2002 le nombre est de 161 colis dont 7 remis aux aînés en maison de retraite.

⇒ Les Membres du C.C.A.S.

Voici la liste des membres du C.C.A.S. auxquels vous pouvez vous adresser en cas de besoin :

LES MEMBRES DU C.C.A.S.

Jacques DELMAIRE

Henri DECOBERT

Cécile ZOBEL

Hélène DHAINÉ

Béatrice WALLE

Marie-Bernadette BECQUART

Marie-Cécile MOITEL

Jean-Pierre POTIER

*Nous restons à l'écoute de ceux
qui attendent une aide,
un conseil, un service, ET,
avec les moyens qui sont
les nôtres, nous poursuivons notre
travail dans la discrétion.*

*Les membres du C.C.A.S.
vous souhaitent une année riche
de toutes sortes de bienfaits.*

*Henri DECOBERT
Adjoint chargé des affaires
sociales et scolaires*

Associations et Concours des Maisons Fleuries

2002 vient de s'achever et déjà de nombreuses associations préparent leur bilan et leurs projets pour l'année nouvelle. Aussi, au travers de tous les moments forts dont les associations ont été à l'origine, *l'équipe municipale tient à remercier et à féliciter tous les sociétaires bénévoles, leurs amis et leurs relations qui ont su donner de leur temps pour que chaque festivité soit une réussite.*

La tâche n'est pas aisée car la réussite n'est pas toujours au bout du chemin, le public n'est pas toujours au rendez-vous mais nous tenons à encourager l'ensemble de ces organisateurs en espérant que 2003 provoque un petit déclic au niveau des mametziens.

Cette année 2002 a vu aussi la mise en place du « **Concours des Maisons Fleuries** ».

Pour la première année, nous avons enregistré la participation de **17 candidats** qui ont été répartis en 3 catégories :

✿ *Maison avec jardin visible de la rue*

✿ *Maison avec jardinet*

✿ *Fenêtres et façades*

Une pluie pénétrante était au rendez-vous lors du premier passage le 3 juillet mais le jury a su garder la tête froide pour son deuxième passage du 3 septembre.

Cette mission n'était pas facile car les participants avaient su mettre en avant la propreté de leur jardin, l'harmonie des plantations, le choix des fleurs et le sérieux avec lequel ils ont collaboré au succès de ce premier concours.

Les trois premiers gagnants de ce concours furent :

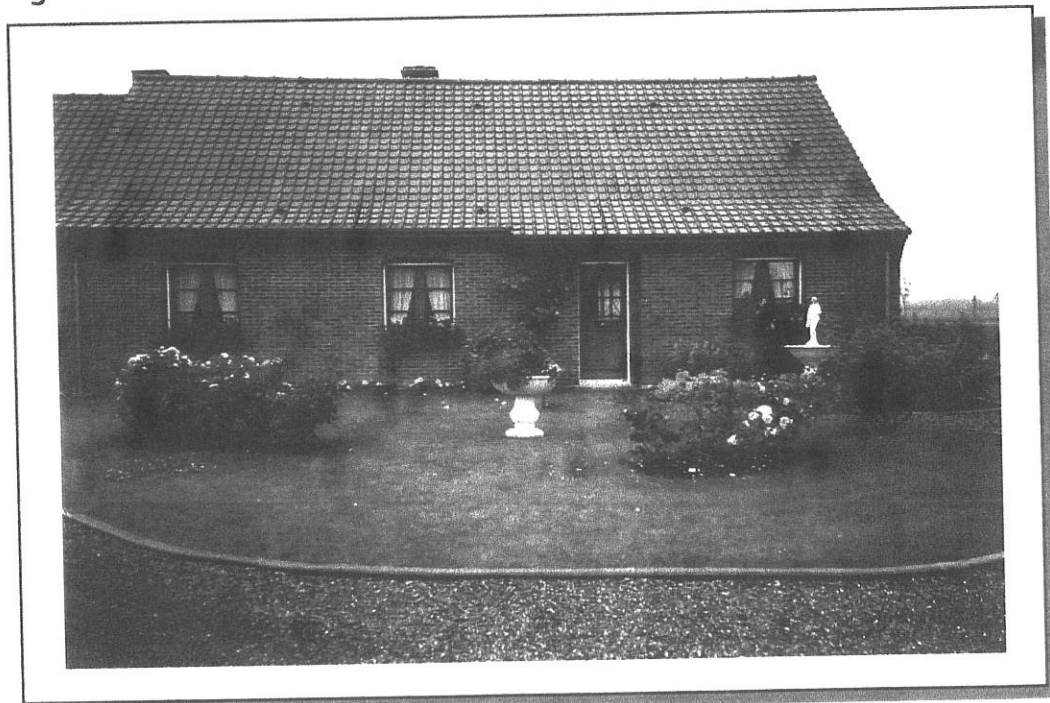
1) **Mme Micheline TIRLOIS,**
rue de Choquart



2) M. Jean-Pierre POTIER,
chemin des grands rietz



3) M. Philippe ISAAC,
grand'rue



Cette compétition amicale a fait prendre conscience à la municipalité qu'un effort devait être entrepris en 2003 pour le fleurissement de la commune. Nous nous y emploierons dès le printemps prochain.

Espérant vous offrir une commune fleurie

où il fait bon vivre, recevez, Chères Mametziennes, Chers Mametziens, tous mes vœux pour cette année nouvelle.

Bernard-Marie DELANNOY

Adjoint chargé des Associations

Un
de

un été

Le
lieu l'
fique
de la
s'étal
de 10
état c
vaste
Hu
été pl
bénéf
mètre
"La
est é

In

Les jubi

■ Un
a réuni
les enf
et amis
ment
ans. M
son ép
tel.

Comm
mier
Delm
tel est
lage s
fin. M
dans u
cons le
C'est
elle es
bre 19
tel a r
épous
étaient



Din ches gasètes

Événements parus dans la presse

Un cadeau de Noël pour les pêcheurs de "la truite mametzienne"



un étang pour les pêcheurs, un sentier pour les marcheurs.

Le 1^{er} janvier 2002, aura lieu l'ouverture du magnifique plan d'eau du marais de la Sauvagine à Mametz, s'étalant sur une superficie de 10 ha. Il a été remis en état et aménagé avec un vaste parking notamment. Huit mille arbustes ont été plantés, et les pêcheurs bénéficieront d'un périmètre de 1.800 m. "La truite mametzienne" est également gestionnaire

du plan d'eau de Crecques. Une seule carte sera nécessaire pour les deux sites. Les cartes de pêche 2002 et les taxes seront en vente dès ce jeudi 27 décembre, au café Charlet, Grand-Rue à Mametz, et à l'épicerie-tabac Duchâteau à Crecques-Mametz. * Voici les tarifs des cotisations H.T. : - adulte étang 4 cannes, 25 euros ;

- adulte rivière et étang, 35 euros ;
- exonéré étang, 5 euros ;
- journalière, 6 euros ;
- carte de nuit (uniquement pour les adhérents de "La truite mametzienne" possédant la cotisation annuelle étang), 5 euros ;
- la carte de nuit pour les non-adhérents est supprimée.

Indépendant - 04/01/2002

UNION Cinquante ans déjà...

Marcel et Irène Hannotel célèbrent leurs noces d'or



Les jubilataires lors de la réception organisée à la mairie.

Une petite cérémonie a réuni, dimanche dernier, les enfants, beaux-enfants et amis du couple que formant depuis cinquante ans Marcel Hannotel et son épouse Irène née Bultel. Comme l'a rappelé le premier magistrat Jacques Delmaire, Marcel Hannotel est plus connu au village sous le nom de Montin Montin donc, est né dans une famille de maçons le 1^{er} décembre 1930. C'est à Roquetaire, où elle est née le 30 novembre 1930, que M. Hannotel a rencontré sa future épouse dont les parents étaient planteurs de tabac.

comme le raconte avec malice M. le maire, pour ne pas se faire passer à tabac par la famille, d'Irène et pour ne pas se prendre un égaré par la sténie qu'il l'épousa un 23 février 1952.

À la maçonnerie, Marcel Hannotel préféra l'agriculture et se mit à cultiver sa terre à Mametz. Son attachement à sa commune natale n'a été que confirmé par celui à son siège de conseiller municipal qu'il a occupé pendant pas moins de cinq mandats. Ses domaines de prédilection étaient la volerie et le bureau d'aide sociale. Mais ce n'est pas tout. Marcel Hannotel s'est éga-

sapeurs-pompiers, pendant de nombreuses années, et encore à ce jour comme membre actif de l'Amicale. « Je suis sûr que c'est avec un petit pincement au cœur qu'il a vu partir les pompiers de Mametz et voir se vider la petite caserne dans laquelle il avait passé tant de temps. Mais les temps modernes n'ont que faire des sentiments » a conclu Jacques Delmaire. Marcel et Irène Hannotel ont eu sept enfants qui à leur tour leur ont donné des petits-enfants. Et tout ce petit monde a ressenti une belle émotion en voyant Marcel et Irène se remarier, comme au pre-

Écho de la Lys - 21/02/2002

Un loto pour les projets du foyer

Samedi dernier, s'est déroulé le premier loto organisé par le Foyer rural, association née dans la commune il y a environ un an. Cette première manifestation a connu le succès auprès des joueurs mais aussi de la population mametzienne puisqu'on a dénombré environ 350 person-

nes installées autour des tables de jeu. On comprendra alors la satisfaction de la présidente Gilberte Maes. Précisons que les loto étaient particulièrement intéressants comme le lecteur D.V.D., le téléviseur couleur ou le four micro-ondes.

Le foyer rural prépare des ani-

mations pour les vacances de tervrier.

Les activités seront communiquées très prochainement. En attendant, de nombreux projets sont en cours et les jeunes peuvent déjà bénéficier du tennis de table et de divers ateliers...



On notait une forte participation de jeunes joueurs lors de cette manifestation.



Le loto s'est déroulé dans une excellente ambiance.

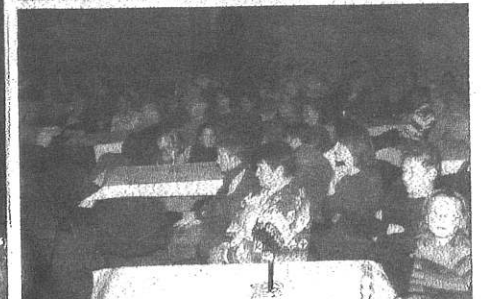
Écho de la Lys - 31/01/2002

Écho de la Lys - 07/02/2002

Une soirée comme dans les cabarets parisiens



L'association A.L.C. n'a pas été en mesure de présenter sa pièce de théâtre, samedi soir. Pour autant, le spectacle que les artistes ont donné en remplacement était tout en couleurs. Dans le hall des fêtes étaient disposées des tables, éclairées à la lueur de bougies. Dans cette ambiance intime, on a admiré une vingtaine de membres de la troupe qui se succédaient sur la scène avec une classe remarquable, si l'on considère de char-



Les Mametzlois ont répondu présent à l'invitation de l'association des Mées et du C.C.A.S.

Une découverte qui fait l'effet d'une bombe

Il était 9 h 30 jeudi 7 mars quand Francis Parenty, grutier pour l'entreprise Biallan à Robecques, a sorti de la carrière une bombe de 500 kg, datant de la seconde guerre mondiale, en parfait état de marche. L'ouvrier a stoppé net sa machine avant d'aller prévenir le chef de maintenance, François Patin, qui a alerté immédiatement les services de pompiers afin d'établir un premier périmètre de sécurité.

320 personnes évacuées

Prévenus à leur tour, Josiane Hochart, maire de Robecques, et Jacques Delmaire, maire de Mametz, se sont chargés d'alerter la population de l'évacuation des deux villages pour le lendemain de 9 h à 14 h.

Le périmètre de sécurité délimité par les services de l'Etat était de 800 mètres autour de la bombe. A Robecques, 120 maisons et l'école étaient concernées : « Ça n'a pas pu être évacué, beaucoup en ont profité pour aller se promener, d'autres ont pu être accueillis dans la salle des fêtes de Leques avec l'accord de la municipalité ».

Seules sept personnes n'ont pas accepté de quitter leur maison : « Tous savent, on en a eu d'autres pendant la guerre ».

Du côté de Mametz, c'est avec la même facilité que le maire a pu convaincre les habitants d'évacuer vers la salle des fêtes de la commune.

Dans ces deux communes, aucune inquiétude ne semblait marquer les visages. Au contraire, il régnait une ambiance de colonie de vacances autour des sandwiches et des canettes.

Désamorcée en une demi-heure

Pour assurer la sécurité, 31 gendarmes de Béthune, Lens, Boulogne et Saint-Omer, et 12 motards ont été mobilisés et placés sous les ordres du capitaine Coupe-



A Mametz, Jean Duplouy a été témoin du bombardement raté.

ry, commandant de la compagnie de Saint-Omer.

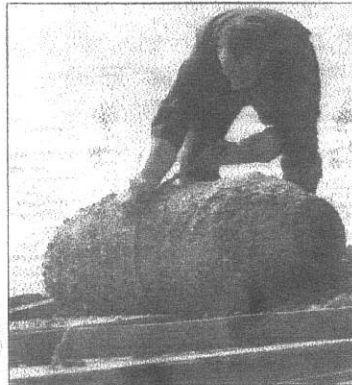
Dans la carrière, posée sur du sable, la bombe fut aussitôt démontée par l'équipe de déminage commandée par le capitaine Mano.

Il n'a fallu qu'une demi-heure aux démineurs pour désamorcer l'engin en ôtant le système de mise à feu et le détonateur. A partir de ce moment, les 200 kg d'explosifs contenus dans la bombe étaient inoffensifs. Il a suffi ensuite au grutier de la placer dans le camion des démineurs pour que la situation redevienne normale à Robecques et Mametz. Dans les minutes qui ont suivi, les habitants ont pu regagner leur habitation.

L'origine de la bombe

Que l'on soit de Robecques ou de Mametz, on ne semble pas d'accord sur l'origine de la bombe. Selon un Robecquois, Lucien Ducreux, 73 ans, elle provenait d'un bombardement en 1941.

Une base de lancement de V1 étant en construction, les alliés avaient pour mission de la détruire. L'un des bombardiers touché par la DCA a lâché ses bombes en volant à éviter



Cette bombe était encore en parfait état et pouvait exploser au moindre faux pas.

de ce pilote, l'a caché dans son presbytère avant de l'aider à quitter la France pour l'Angleterre.

La version mametzienne est moins héroïque. Selon Jean Duplouy, 70 ans, les bombardiers venaient bien de la rampe de lancement de Clarks, mais se seraient trompés de cible.

E. B.

PÂQUES Avec le foyer rural Les cloches sont passées par Mametz



De nombreux enfants ont chassé les oeufs tombés du ciel...

Le foyer rural a fait passer les cloches de Pâques par Mametz et plus précisément à côté de son nouveau local rue de la gare. De nombreux enfants avaient eu connaissance de ce passage. Et dans l'après-midi de mercredi tous sont partis à la chasse aux oeufs tombés du ciel.

Écho de la Lys - 11/04/2002

La Voix du Nord - 12 & 13/05/2002

Indépendant - 15/03/2002

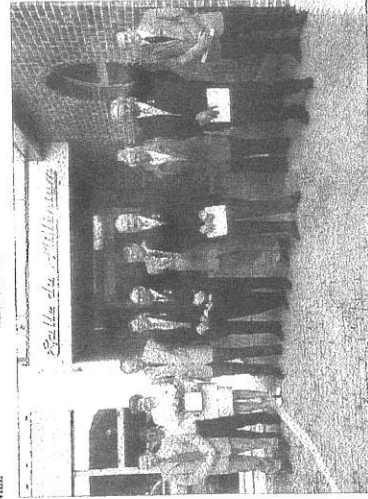
BAPTÊME Elle s'appelle désormais la salle du Millénum

Les médailles du Millénum



Les récipiendaires ont posé devant l'entrée de la salle qui portera désormais un nom.

Ont été décorés de l'étoile d'argent, pour 20 ans : Frédéric Antkowiak, Dominique Bourdieu, Dominique Darque, Pascal Lesecq et Gérard Grunbert. L'édition verte a été décernée à Jean-Pierre Delmaire, président de la M. De même, pour 10 ans de médailles d'or ont été remis à Roland Beausart, François Brasseur, Robert Caniers, Hervé Dautriche, Christine Guillou, Serge Poitier et Germain Thellier.



Les récipiendaires ont posé devant l'entrée de la salle qui portera désormais un nom.

Après être revenu sur le rôle de premier tour de l'édition présidentielle, M. Delmaire propose de remettre de médailles à un certain nombre de médaillés ou à un certain nombre de médaillés.

Lors de la cérémonie de baptême, les élus dévoilèrent le nom de la salle... L'attention des élus : la salle du Millénum et la salle des trois cloches. « J'espère que vous serez satisfaits de ce baptême », avait dit le maire. « Ce nom est résolvant de la parodie de la commune, très éloges, c'est une très belle idée ! » M. le maire a également fait part de son regret de ne pas avoir pu solliciter un certain nombre de médaillés.

Écho de la Lys - 09/05/2002

A l'occasion de la ducasse de Marthes

Première randonnée pédestre et à VTT

Pour la première fois, la municipalité a mis en place des animations à l'occasion de la ducasse de Marthes, en ce jeudi de l'Ascension. Pour débiter ce géant de Marthes, Hervé Crépin et Hélène Dhaine, conseillers municipaux, ont organisé une randonnée pédestre et VTT au départ de la place du Riez. Un succès avec une cinquantaine de participants pour dix kilomètres à pied ou vingt en VTT. Un questionnaire sur le patrimoine et l'environnement était distribué aux marcheurs. Ravitalement et remise de lots ont conclu la matinée qui a vu aussi la tenue de la ducasse de Marthes et un tir inter-sociétés des carabinières.



Succès autour du cochonnet

Echo de la Lys - 18/07/2002

Les boulistes du foyer rural de la commune organisaient leur premier concours samedi dernier. De nombreux lots étaient à gagner pour l'occasion (ponceuse, perceuse etc).

Le conseil municipal a été invité, pour cette première, à venir se confronter amicalement aux présidents des associations de la commune.

Des vacanciers du camping étaient également présents ainsi qu'une

tréantaîne de participants de tous âges.

Le club espère poursuivre les concours à raison d'une fois par mois.

Rappelons que le club a été créé en début d'année et qu'il s'entraîne tous les dimanches à partir de 15 heures sur le nouveau terrain aménagé rue de la Gare.

Nul doute que l'ambiance est à la bonne humeur et que les participants s'adonnent à ce loisir dans un esprit de camaraderie.



Le cochonnet a réuni de nombreux amateurs du jeu de boules.

CONCOURS Une première pour le club canin Un chien, premier de sa race



Enzo, avec sa maîtresse Anne Deschamps, et le président Michel Bourgeois.

Enzo, un beau mâle de la race des Cane Corso Italiano, fait la fierté du club canin.

Âgé de 18 mois, il a remporté un concours, en étant classé premier de sa catégorie, à Loison-sous-Lens, parmi sept autres candidats. Sa maîtresse, Anne Deschamps, peut donc se féliciter de posséder ce superbe chien. D'autant plus que le Cane Corso est une race très

rare. Malgré une carrure impressionnante, ce type de chien n'est pas classé dans les deux catégories des chiens d'attaque ou de défense.

Le club canin qui est composé d'une vingtaine d'adhérents, existe depuis 1998 et Michel Bourgeois, son président, jubile à l'idée d'avoir enfin un résultat très positif au sein de sa structure.

L'association propose plu-

sieurs activités. Elle pratique l'éducation, puis l'agility. Par la suite, le chien peut participer à des concours. On le prépare donc à « l'exposition, la beauté et à la confirmation » avec l'ambition comme Enzo et sa maîtresse, d'obtenir des résultats exceptionnels.

On souhaite à Anne Deschamps et au club canin d'obtenir d'autres succès dans différents concours à travers la France.

Echo de la Lys - 25/07/2002

De 1876 à 2002, elle a instruit des centaines d'élèves



Pas facile l'art du porte-plume ! Il a pourtant été le compagnon d'école de nombreux élèves

JEDDI dernier, en fin de journée, l'école de Crecoques accueillait une dernière fois ses enfants avant de fermer définitivement les battants du grand tableau noir. Beaucoup d'habitants, d'anciens élèves sont venus lui rendre un dernier hommage et retrouver avec nostalgie, cette toute vieille odeur de craie mélangée à celle de l'encre et de la poussière. Quelques jeunes écoliers, les derniers à avoir usé leur fond de culotte dans cette classe, étaient là également. Pour eux comme pour leur "maître" Jean-Marie Danel (qui aura en-

signé dans cette classe unique pendant 10 ans et dans ce hameau pendant 17 ans), la rentrée scolaire 2002-2003 aura une autre odeur, une autre saveur puisque la fusion des trois écoles (Marthes, Crecoques et Manetzy) va conduire élèves et enseignants à quitter Crecoques. L'école de Manetzy devrait pouvoir accueillir la totalité des élèves à la rentrée 2003 ; trois classes sont en cours de réalisation. En attendant, certains élèves devront se rendre à "l'annexe" de Marthes.

Jean-Marie Danel prend donc la direction de

des emplois du temps ou de vieux livres d'école, son propre passage dans cette petite classe du hameau. Les jeunes générations ont tenté l'écriture au porte-plume tandis que les plus âgés cherchaient un intérêt à l'ordinateur...

Un peu d'histoire

L'école a été construite en 1876, ce n'est qu'en 1922 que le mur d'enceinte était voté et en 1907 que le préau était réalisé.

En 1964, était créée une seconde classe (qui ferma d'ailleurs ses portes en 1990, faute d'effectifs). Régis Faucon est allé se promener dans les couloirs du passé et a retrouvé le nom des différents instituteurs qui ont enseigné dans cette classe dont le premier Pierre Massot qui fut installé dans ses fonctions le 3 septembre 1875.

« Tous ces enseignants, plus d'une vingtaine con-

nus, nous pouvons tous les remercier. Ils ont une part de nous. Ils nous ont instruits, menés de leurs valeurs... Nous sommes les témoins vivants de cette école et nous n'oublierons jamais ce qu'elle a été pour nous. Nous ne pouvons que remercier le survivant de cette lignée d'enseignants... L'enseignant de sa classe unique, impliqué dans le village, attaché aux valeurs républicaines de l'école publique laïque... » a déclaré Régis Faucon, visiblement ému.



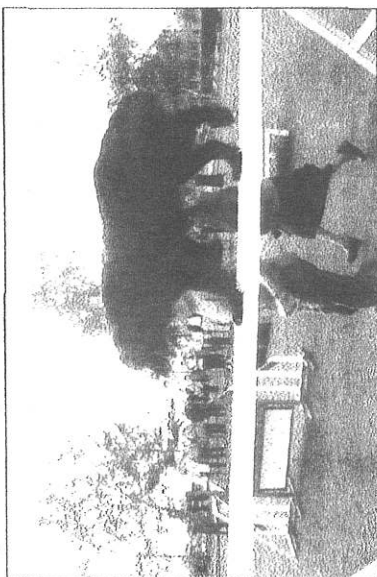
Les élèves (jeunes et moins jeunes), le dernier instituteur lors d'émouvants adieux...

Echo de la Lys - 12/09/2002

Un terrain qui a du chien



Inauguration traditionnelle pour ce nouveau terrain.



Une belle démonstration par Jenny et son maître David Dupont.

Samuel 28 septembre, l'association agri-rouanne et les membres de l'association de Vaincelles ont été très nombreux à assister à la démonstration de Jenny et son maître David Dupont. Le terrain d'agility attendait depuis plusieurs années un terrain d'entraînement digne de ce nom.

Samuel, en présence du député, Michel Lefait, du maire, Jacques Delmaitre, du terrain, mis à la disposition par la municipalité a été officiellement inauguré.

Il se situe rue de la Gare, à deux pas du local de l'association. Il sera également accessible aux boulistes de la section pétanque du foyer rural ainsi qu'aux élèves de l'école communale.

Pour le maire, ce terrain récompense le travail d'une équipe de bénévoles dévoués avec à leur tête "un gars tunaké", Michel Bourgeois. "M. Bourgeois, vous avez démarré en 1998 en aménageant le vieux bâtiment que l'on appelait la Rose, de à l'heure actuelle, vous êtes propriétaire de la fin d'un terrain dit".

Michel Bourgeois, qui en est le président s'est déclaré heureux et a remercié l'Union des

Indépendant - 04/10/2002

Un bon début pour le célèbre concours



Le jury du concours des Maisons Fleuries a départagé dix-sept concurrents.

Pour la première fois, la municipalité a proposé à tous les habitants de s'essayer à la célèbre compétition des Maisons Fleuries. Cette première a connu un engouement fiévreux, mais prometteur, avec dix-sept candidats inscrits. Comme l'exige le règlement, le jury a effectué deux passages dans le village pour inspecter

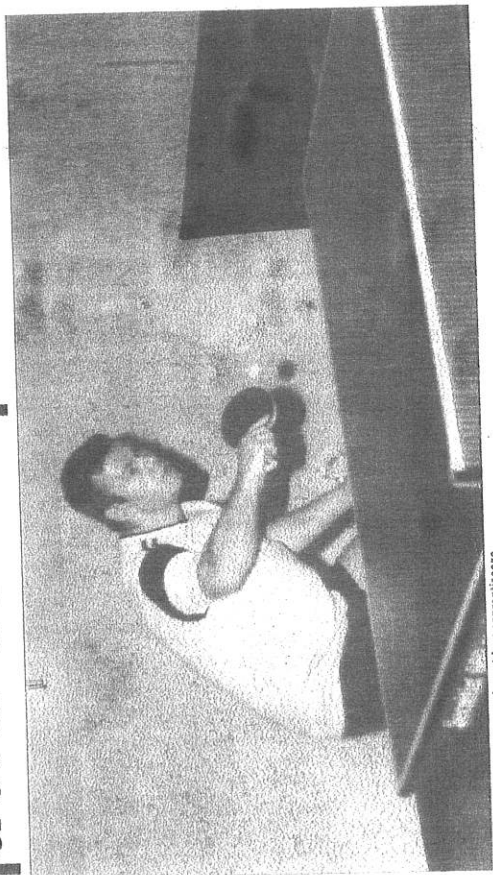
les travaux d'enfleurissement faits par chacun à son domicile. L'épilogue du concours a eu lieu dimanche dernier, avec la remise des prix sous la présidence des élus de la commune. Les lauréats 2002 sont : 1. Micheline Tirbois, 2. Jean-Pierre Potier, 3. Philippe Isaac, 4. Aldegonde Picque, 5. Fer-

rand Ratel. 1. Martine Alexandre, 2. Aimé Dannel, 3. Christian Denis, 4. Bernard Devassine, 5. Henri Flaque, 6. Jean Godart, 7. Marceau Gozet, 8. Michel Laloux, 9. Dorothee Lescoq, 10. Florence Montois, 11. André-Marie Yvain. Hors classement : Michel Hesdin.

Écho de la Lys - 03/10/2002

Écho de la Lys - 10/10/2002

Acquérir de l'expérience



Les pongistes mameziens continuent leur apprentissage.

Peu après sa création, l'équipe sportive de Mamez, section tennis de table, a fait son entrée en compétition.

Voilà maintenant deux saisons qu'elle dispose, Mamez de la première, les pongistes se sont inclinés face à leurs homologues de Quéstède, 10 à 3.

Dimanche dernier, Mamez recevait à domicile, l'équipe de Tainhiern. L'expérience de la compétition française encore à David Flajollet, Vincent Levy, Laurent Weyre et Bernard Lécuyer puisqu'ils se sont inclinés, 10 à 5.

Tous ces défaites ont de bons exercices d'apprentissage pour la jeune équipe mamezienne, et qui aboutit à force d'apprentissage, l'équipe dépassera le maître !

Prochain rendez-vous le 20 octobre à Lengouesse.

EXPO Une première à la salle du Millenium. Rendez-vous avec l'art



Pour la première fois depuis sa création la salle du Millenium s'est transformée, le week-end dernier, en galerie d'art.

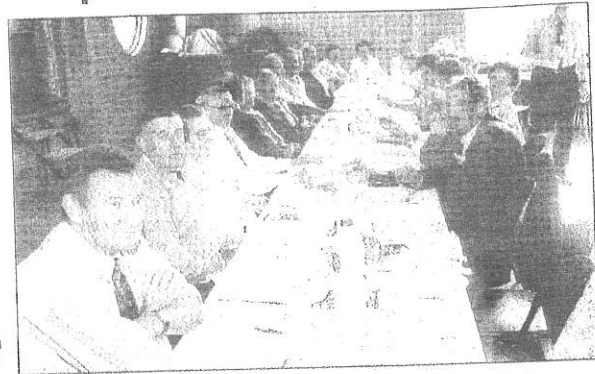
Cet événement, inscrit dans la vaste opération régionale « Les Couleurs du Temps », a concrétisé la volonté du premier magistrat Jacques Delmaire de développer dans sa commune des activités culturelles. Autrefois, alors qu'il était conseiller municipal à Aire-sur-la-Lys, Jacques Delmaire travaillait déjà sur les questions culturelles avec Michèle Charmet.

Cette première exposition avait largement le quoi séduire puisque pas moins de 170 tableaux étaient présentés. Ces toiles provenaient d'une trentaine d'artistes de tout l'Adourmarais, dont cinq Mameziens. Parmi eux, le maire lui-même a notamment exposé trois paysages inspirés des trois hameaux et un « Coq battailleur ».

A l'occasion de cette exposition, le public était invité à choisir son œuvre favorite.

Voici son palmarès : 1. « Portrait » de Chantal Schmidt 2. « Coquelicots » de Marcel Bliary 3. « Lampe à huile et fruits » de Laure Lahaye 4. « Couché de soleil » de Christine Martel 5. « ... » de Jean-Denis B...

Cent quarante convives au repas des aînés



Au hasard des tables.



Les doyens avec les personnalités.

Ce dimanche 6 octobre, à la salle des fêtes, a eu lieu le traditionnel repas des aînés. M. Jacques Delmaire, le premier magistrat et cent quarante convives au sein desquels figuraient les doyens Raymond Foulon,

Marguerite Delmaire et Odile Delannoy. Les participants dégustèrent un excellent repas préparé et servi par Jeannette Duhamel. Chants et histoires égayèrent toute l'après-midi. Le matin, une délégation

conduite par le maire rendit visite à Berthe Corquempoit à l'hôpital long séjour d'Aire-sur-la-Lys à l'occasion de son cent troisième anniversaire.

Écho de la Lys - 24/10/2002

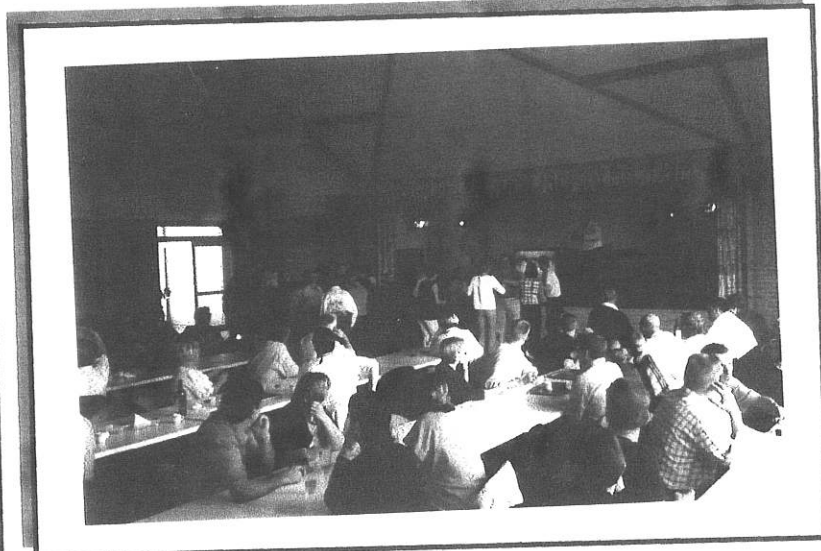
Indépendant - 11/10/2002

Listes des Associations de Mametz

Titre	Président(e)	Adresse	☎
« Un plus pour Mametz »	DEPRETZ Véronique	19, rue de bruchine	03-21-95-26-04
ACPG-CATM-TOE	GOZET Marceau	3, place du rietz	03-21-95-58-83
Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Mametz	MARTEL Gabriel	211, Grand Rue	03-21-39-00-43
Anciens Combattants	FAUCON Francis	9, rue de l'angle	
Association canine de Mametz	BOURGEOIS Michel	8, rue du pont à ham 62120 Quièstède	Local 03-21-38-07-46
Association de Ball-Trap de Mametz	LECIGNE Jean-Paul	19 rue du stade	03-21-39-23-29
Association des fêtes	DELMARE Jacques	Mairie de Mametz	03-21-39-07-05
Association St-Vaast	DESCAMPS Francis	81, grand rue	03-21-39-17-80
Bibliothèque Municipale	MACHEN Corinne GUFFROY Viviane	20, chemin des ruelles 38, rue de bruchine	03-21-95-92-57 03-21-95-03-02
Carabiniers de Crecques	DEBRIFFE Jean-Pierre	254, grand rue	03-21-95-84-11
Carabiniers de Mametz	DELANNOY Bernard-Marie	13, rue de Choquart	03-21-95-13-89
Carabiniers de Marthes	CASIEZ Jean-Michel	6, rue du Château	03-21-12-33-69
Club du 3 ^{ème} âge	BULOT Gisèle	38, grand rue	03-21-95-80-02
Culture Musique	FERLIN Antoine	191, Grand Rue	03-21-39-28-96
Cyclotourisme	BERNABLE Paul	7, rue de choquart	03-21-39-01-24
E.S.M.R.	DELPOUVE Francis	76, grand rue	03-21-12-46-80
Foyer Rural	MAËS Gilberte	17, Grand Rue	03-21-95-14-67
GCAM	DUCROCQ Daniel	62, grand rue	03-21-39-06-38
Karaté	COUSIN Gérard	47, rue de la croissette Saint Quentin 62120 Aire sur la Lys	03-21-95-89-29
La Truite Mametzienne	MASCLET René	12, rue saint-honoré	03-21-39-29-85
Mametz Gym Form'	DUFOUR Marie Line	7, rue de Bruchine	03-21-12-14-55
Sports Mécaniques Mametziens	DELATTRE Jean-Pierre	32, grand rue	03-21-95-80-97
Sté de chasse Crecques	VANBREMEERSCH Claude	2, rue de l'angle	
Sté de Chasse de gibiers d'eau de Mametz Centre	CHARLET Jean-Pierre	58, Grand Rue	03-21-39-27-06 03-21-95-81-03
Sté de chasse Mametz	VITRY Patrice	8, rue de la gare	03-21-95-13-68
Sté de chasse Marthes	DELVART Michel	3, chemin du calvaire	03-21-39-58-17
Syndicat agricole	REANT Jean-Claude	10, place du rietz	03-21-95-84-32
Tennis de table	FLAJOLLET David	4, contour de l'église	03-21-39-63-29
USEP	LEBRUN Dominique	80, grand rue	03-21-38-76-24
"Les enfants d'abord"	WACQUEZ Anita	12, rue de bruchine	03-21-95-10-14



Association des Fêtes

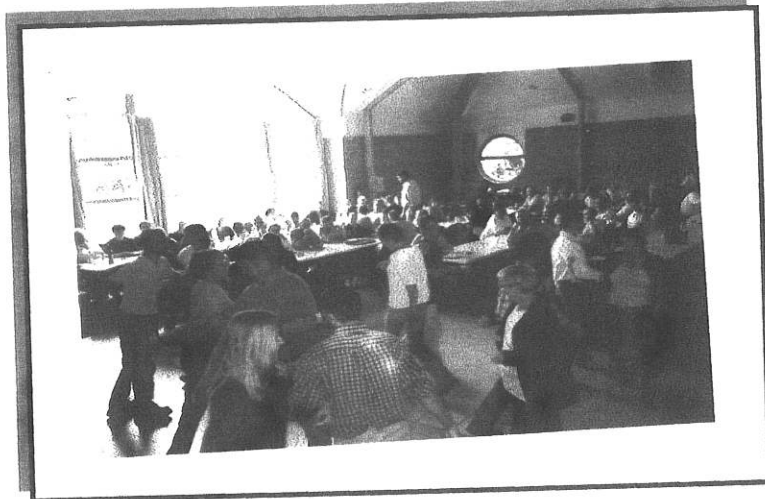


Les membres de l'Association des Fêtes m'accompagnent pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

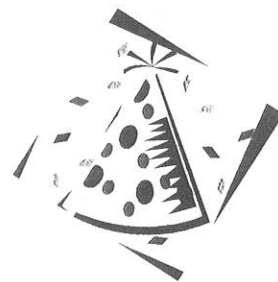
2002 vient de s'achever et nous vous remercions d'avoir participé à nos festivités organisées dans le but de vous plaire et de faire vivre notre village.

Nous souhaitons donc une bonne santé à tous pour 2003.

Qu'elle fasse partager la joie et la bonne humeur chaque fois que nous serons réunis !



Christian MASSET
Adjoint chargé des fêtes



SECTION FOOTBALL

E. S. Mametz-Rebecques



Les membres du comité de l'E.S. M.R présentent aux licenciés du club, à leur famille et à toute la population leurs vœux de bonheur et de bonne santé pour cette année 2003.

Tout d'abord, notons qu'en fin de saison 2001-2002, notre équipe fanion a terminé championne de son groupe retrouvant ainsi la première division. L'équipe réserve a quant à elle terminé seconde de son groupe lui permettant d'accéder en promotion de deuxième division. Enfin, jamais deux sans trois pourrions nous dire car l'équipe C également seconde de son groupe a rejoint la troisième division. Les jeunes ont eux aussi eu de bons résultats : les 15 ans en entente avec Théroutanne sont montés en Excellence comme les 13 ans qui s'y maintiennent facilement. Les Benjamins et les débutants sont à même de prendre la relève de leurs « grands frères » vus les bons résultats produits la saison dernière.

Revenons à cette nouvelle saison débutée en septembre avec cette année une équipe supplémentaire en poussins. A l'heure actuelle, le club compte à son effectif 138 licenciés à savoir 60 seniors (vétérans et 18 ans compris), 53 jeunes (des 15 ans au débutants) et 25 dirigeants (arbitres du club compris).

Il n'est jamais trop tard pour rejoindre les rangs du club en sachant que les

entraînements jeunes ont lieu le mercredi dès 14H00 au stade André Delannoy et ceux des seniors ont lieu le jeudi dès 18H30. Vous pouvez également assister aux matchs des différentes équipes du samedi après-midi jusqu'au dimanche après-midi (voir les journaux locaux).

Nous tenons à remercier les municipalités de Mametz et de Rebecques pour leurs aides financières (subventions) et matérielles, les commerçants et artisans si souvent sollicités et toutes les personnes qui par leur présence lors de nos diverses manifestations permettent au club de vivre.

Les Membres du Comité

Président	Francis DELPOUVE
Présidents d'honneur	Jacques DELMAIRE Josiane HOCHART
Vices Présidents	Bernadette LAFITTE Roger GOZET Paul DARQUE
Président des jeunes	Christian MASSET
Trésorier	Bernard-Marie DELANNOY
Adjoint	Guillaume HENNERON
Secrétaire	Emmanuel DELEPINE
Adjoint	Laurent DILLY

vous renouvellent leurs meilleurs vœux.

Le Président
Francis DELPOUVE



MAMETZ GYM FORM'

Le nouveau bureau ainsi que les adhérentes et animatrices vous présentent à tous leurs meilleurs vœux de Santé, Bonheur et Paix pour cette nouvelle année qui commence ...

Bérangère MAMETZ, notre nouvelle animatrice du mercredi après-midi, qui assure les séances Gym Enfants, se joint également à toute l'équipe.



Nous vous rappelons nos différents cours :

- **GYM ADULTES** avec :
- Thérèse-Marie le mardi à

- 19h.00 salle du Millénium
- Jeannette le vendredi à 14h.15 salle du Millénium
 - Jackie le vendredi à 19h.15 salle paroissiale.

- **GYM ENFANTS** le mercredi :
- de 15h.30/16h.30 les 3/6 ans
 - de 16h.30/17h.30 les 6 ans et plus.

- **LA MARCHÉ** avec
- Raymonde le mardi et mercredi à 9h.30
 - Babette le samedi même heure - Départ Place de MAMETZ.

Venez tous nous rejoindre pour garder la « Form' » et le Moral !

Pour tous renseignements :
03.21.12.14.55 ou bien
03.21.12.39.22.

Leclercq
Dominique

Anne Marie

Babette

Edone
Alice

Huguette

Maryse Isabelle

Marie-Liue

Association Canine de Mametz

Au seuil de la nouvelle année, le bilan 2002 est plus que satisfaisant.

Nous avons terminé l'aménagement du terrain avec l'aide matérielle de la municipalité. L'inauguration a eu lieu le 28 septembre. L'aménagement de notre local sera terminé le premier trimestre 2003.

Au point de vue sportif, *Enzo de race carré corso italiano*, dont la propriétaire est Anne Deschamps, a été primé :

⇒ Loison sous Lens le 25 août 2002 1er prix classe mâle, certificat de conformité au standard, meilleur de sa race (toutes races confondues)

⇒ Exposition nationale de Cambrai 19 octobre 2002, certificat d'aptitude de conformité standard (C.A.C.S.).

⇒ Rouen exposition internationale 24 novembre 2002, certificat d'aptitude de conformité standard, certificat d'aptitude au championnat international de beauté (C.A.C.I.B.), meilleur de sa race et coupe.

En préparation le championnat de France 2003

A l'occasion de la ducasse de Quiestède nous avons fait une démonstration qui a obtenu un grand succès.

Projets 2003

- Nous faire affilier à la Société Centrale Canine

- Continuer le travail de base « l'éducation »
- Préparer les chiens au concours d'agility
- Former des nouveaux moniteurs

Nos manifestations

Samedi 8 mars **Cassoulet Salle Charlet**

Samedi 12 avril **Assemblée Générale**

Samedi 17 mai **Repas spectacle de variétés avec « La Cage aux Folles »** salle du millénium

Le 31 décembre 2003 **Repas de la Saint-Sylvestre** salle du millénium



Le bureau, les adhérents et le Président présentent aux Mametziennes et aux Mametziens leurs meilleurs vœux pour cette année.

Venez nous rejoindre, nous avons des moniteurs compétents, un terrain adéquat pour vous accueillir dans les meilleures conditions !

Rappel des heures d'ouverture :

Samedi 14h30/16h30

Dimanche 10h/12h

☎ 03.21.38.07.46

Le Président

Michel BOURGEOIS



"La Truite Mametziennne"

Le Travail récompensé

L'A.A.P.P.M.A. de Mametz, le Conseil d'Administration, les Présidents de l'Amicale et de la Truite Mametziennne présentent à chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour 2003. Que joie, santé, bonheur, et travail soient au rendez-vous de chaque foyer.

forte, font que cela s'est traduit par une réussite rappelée à l'assemblée générale par le Président Charlet, et repris par Monsieur le Maire de Mametz, enchanté, appréciant, et proposant à la pêche d'allonger son linéaire sur toute une berge. Pour le Président Masclet, bien sur c'est oui, mais !!! Il

est primordial de laisser le linéaire (presqu'île et secteur chasse en réserve). Ceci pour permettre la nidification et la couvaison des oiseaux et aussi protéger le fraie des poissons. Tout cela évidemment sera mis sur papier et signé. A noter que l'inauguration officielle de ce plan d'eau aura lieu le dimanche 1er juin.

On parle déjà de la présence de nombreuses autorités et d'une fanfare.

Toujours dans ce domaine, la mise en place des nouveaux statuts aux étangs pour le 1er janvier 2003. Pour les personnes voulant ne pêcher qu'à Mametz, suppression des taxes soit un gain de 40%. Le dossier étant déposé sur le bureau du Préfet, cela devrait aller très vite.



Présenter la Truite Mametziennne à travers ses nombreuses activités serait trop fastidieux, la presse locale, régionale s'en faisant un large écho. Toutefois l'année 2002 aura connue quelques événements importants outre la réalisation et la réussite des fêtes (on peut encore plus).

En début d'année, l'ouverture du plan d'eau de la Sauvagine à la chasse et à la pêche, une amitié certaine, une ambiance

Notre amie Georgette Duchateau a pris une retraite bien méritée, remplacée en cela par Nadia. Les premières cartes furent vendues par Zoë, la mère de Georgette, c'était en 1923 et puis Georgette lui a succédé.

Une page locale qui se tourne. Merci Georgette pour votre gentillesse et votre dévouement tout au long de ces très nombreuses années.

2002 aura aussi vu l'effectif en très forte augmentation. Pour l'étang 345 personnes ont acquittées une cotisation annuelle dont 79 enfants moins de 16 ans.

Le total des cartes journalières, carpe de nuit et vacances est de 653 cartes.

Pour la rivière 145 personnes ont acquitté une cotisation annuelle soit une fréquentation de 1137 personnes.

Les recettes ont donc suivies pour une somme de 173751 francs dont 39357,42 francs réservé pour les taxes piscicoles.

Jamais depuis que la société est créée un effort aussi important en repoissonnement et alevinage n'aura été réalisé.

Pour les étangs :

52 500 F de poissons blancs

7 500 F d'alevinage brochets

Total 60 000 francs

Pour la rivière :

48 200 F de truites fario

1 100 F d'alevins de truites

Total 49 300 francs

Soit une dépense de 109 300 francs.

Le jeudi 5 décembre 2002 un nouveau bureau composé de vingt administrateurs a élu la trésorière Muriel Charlet pour la première fois à un poste de responsabilité, le secrétaire Antoine Coupey pour la deuxième fois et le Président Masclet pour

la sixième fois. Un mandat de cinq années, après l'enquête administrative débouchant sur l'agrément du Préfet. Le nouveau Président d'honneur lui est nommé par le bureau et c'est bien évidemment le Maire en exercice. Pour Claude Faucon, il a été reconduit par ses copains au poste de Président de l'Amicale.

2003 une année dans la continuité pour les fêtes et la gestion piscicole avec bien évidemment des variantes allant dans le sens positif. La venue du chantier école sur la Lys dès janvier. Pour toute intervention, n'hésitez pas à contacter le 03.21.39.29.85. Le chemin d'accès à l'étang de Crecques sera restauré par les pêcheurs, les matériaux étant pris en compte par la commune. La mise en chantier d'autres dossiers pour les étangs.

La conclusion revenant à rendre hommage aux bénévoles (femmes et hommes) qui contribuent à chaque instant à la vie de l'association à l'organisation des festivités, aux repeuplements, aux déplacements. Merci aux dépositaires de cartes et taxes, Georgette, Marie-José, Nadia, à Muriel et Antoine pour une gestion rigoureuse et intelligente, aux employés communaux pour le travail sérieux réalisé aux étangs, aux services administratifs tout entier pour les photocopies, plans, règlements, etc. ...aux élus pour leurs présences et soutiens.



Enfin hommage au travail de Claude Vi-seur, Gabriel Martel, Fernand Penne et Georgette Duchateau à juste titre décoré et récompensé pour les nombreux services rendus tout au long de ces années de dé-vouement pour la pêche, les pêcheurs et la vie locale.

Merci à Monsieur le Maire pour sa déclara-tion lors de l'Assemblée Générale, déclara-tion reconnaissante et encourageante pour le bénévolat et pour la Truite Mametzienne. Je cite « Si Mametz est une commune connue, reconnue et estimée au plan local, départementale, régionale, et bien au delà encore, c'est bien parce que la Truite Ma-

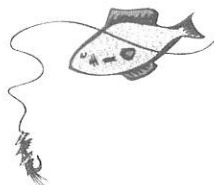
metzienne, association dynamique, sé-rireuse et respectée y laisse ses emprein-tes ».

Bonne Année 2003.

Bonne santé à tous.

Le Président

René MASCLET



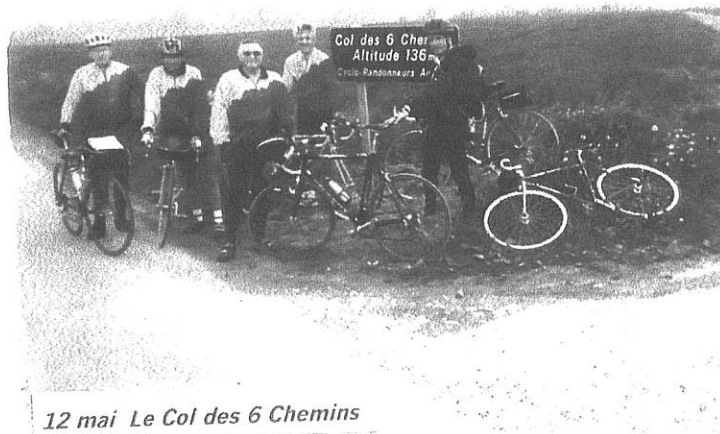
Cyclotourisme

Comme chaque année, l'occa-sion m'est ici donnée de faire le bilan des activités cyclotouristes du club de Mametz.

Ceci avec l'arrière pensée de donner envie à ceux qui seraient presque prêts à venir nous rejoindre, de le faire sans hésiter.

Comme d'habitude, après un hiver et un début de printemps plutôt calmes, la sortie de 10 km du 1er mai

a marqué le début de la meilleure pé-riode pour la pratique du cyclotourisme.



12 mai Le Col des 6 Chemins

Ensuite c'est sur deux jours que nous avons exploré les rives de l'Authie : le samedi, une boucle d'Auxy-le-Château aux sources de l'Authie et retour pour la nuit à Auxi. Le dimanche, la deuxième boucle nous a emmenés jusqu'à l'embouchure. Retour à Auxi et pique-nique avec les familles. Un très beau week-end ayant fait découvrir à certains cette magnifique région à la limite du Pas-de-Calais et de la Somme avec entre autres Authie, Argoules, l'Abbaye de Valloires, le Col des 6 Chemins et la plage de la Madelon...

En juin, c'est avec les amis d'un club de Croix que nous avons effectué une randonnée Mametz-Mont-St-Michel-Mametz en 8 jours. Un peu plus de

Une semaine bien arrosée, comme il se doit en Bretagne, mais ce ne sont pas les nordistes qui vont leur jeter la pierre.

Enfin, la participation aux grands brevets de septembre (St Omer-Cap Gris Nez, Randonnée de la Quintine à Mouscron) marquait la fin de la belle saison.

**Les cyclos se
retrouvent
maintenant tous les
dimanches matin sur
la place de Mametz**



et roulent dans le secteur (60 à 80 km) en attendant le retour des beaux jours qui les verra de nouveau s'élever vers de nouveaux horizons.

1000 km, en empruntant uniquement des petites départementales tranquilles à travers le Pas-de-Calais, la Somme et la Normandie. Beaucoup de côtes dans le pays de Bray ou la Suisse Normande, mais que de bons souvenirs !

C'est en août à Quimper que les habitués de la Semaine Fédérale ont retrouvé leurs amis cyclos venus de toute la France et même d'Europe.

Bonne année à tous.

Paul BERNABLE



LES CARABINIERS

Trois clochers, trois associations de carabiniers, un seul esprit

Notre Commune compte trois associations de carabiniers. Nos activités s'articulent autour de deux axes fondamentaux : la sportivité et la convivialité.

Nos stands de tirs sont ouverts au minimum une fois par mois.

A chaque tir, nous enregistrons notre meilleur carton, lequel permet de définir un classement annuel.



Tir inter société à Mametz (Écho de la Lys-25/04/2002)

Nous organisons également, entre nos associations, un tournoi. La meilleure équipe remporte la coupe qui est remise en jeu chaque année.

C'est l'esprit sportif des carabiniers.

Chaque séance de tirs et chaque rencontre inter société sont une opportunité pour échanger.

Au delà des tirs, chaque association organise des festivités. Nous avons en commun le souhait de nous retrouver dans une ambiance amicale. *C'est cette volonté qui permet de rendre pérenne nos associations.*

Nous vous invitons à venir nous rencontrer quand vous le souhaitez. Nos stands de tirs vous sont ouverts.

Nous vous souhaitons une bonne année 2003.

Amicalement,

*Les Présidents et
l'ensemble des carabiniers
de Crecques, de Mametz
et de Marthes.*

Ouverture des stands :

- Mametz :
le 1^{er} et 3^{ème} dimanche de chaque mois,
- Crecques :
le 2^{ème} dimanche de chaque mois,
- Marthes :
le 4^{ème} dimanche de chaque mois.

Rencontres inter sociétés :

- à chaque Ducasse.



Karaté Club Saint-Quentin/Mametz

Le Karaté Club de Saint-Quentin / Mametz compte cette année **24 adhérents** (16 enfants et 8 adultes).

Le Karaté Club de St-Quentin/Mametz vous présente ses meilleurs vœux et une année



« Karatément » bonne !

Avec leur professeur diplômé, les jeunes et les moins jeunes s'initient ou se perfectionnent dans l'art du Karaté, le mercredi de 18 heures à 19h15 pour les enfants et de 19h30 à 20h30 pour les adultes.



Si d'aventure, vous souhaitez pousser votre Kiaï, venez nous rejoindre, les inscriptions sont encore possibles au ☎03.21.95.89.29 auprès de Gérard COUSIN.

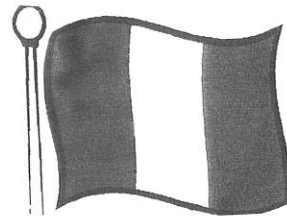
ACPG-CATM-TOE ET VEUVES

- SECTION DE MAMETZ -

Souchez le 22 septembre

Le dimanche 22 septembre 2002 avait lieu à Souchez en présence de Monsieur le Ministre Jean-Paul Delevoye, de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, des Présidents d'associations d'anciens combattants, de nombreuses person-

tion du mémorial départemental destiné à perpétuer la



mémoire des 700 militaires du Pas-de-Calais, morts dans la fleur de l'âge en Afrique du Nord, dont les noms sont gra-



Remise de médailles lors de la cérémonie du 8 mai (Photo : *Echo de la Lys* 26/05/2002)

nalités civiles et militaires du département, de plusieurs milliers d'anciens combattants, de toutes générations, l'inaugura-

vés sur les murets entourant ce monument du souvenir.

Ce monument érigé à l'initiative des diverses associations d'anciens combattants, a été subventionné par le Conseil Général, le

Conseil Régional, et les communes, ce qui nous permet à nouveau de remercier Monsieur le Maire de Mametz et son Conseil Municipal pour leur participation.

L'événement à Notre-Dame de Lorette

Le 16 octobre c'était à Notre-Dame de Lorette que se retrouvait le monde combattant, pour le 25ème anniversaire de l'inhumation du Soldat inconnu d'Afrique du Nord, en terre d'Artois, où il rejoignait ses vaillants et glorieux aînés, tombés au champ d'honneur au cours des conflits précédents.

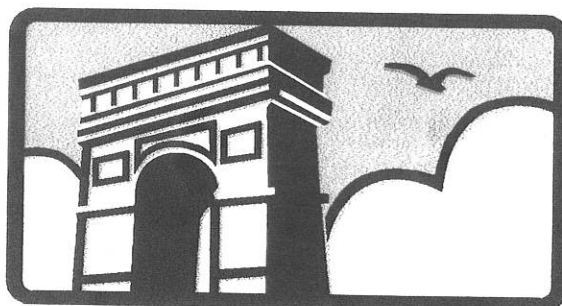
7000 anciens combattants et familles d'anciens combattants, 1200 drapeaux dont celui de notre section, en présence de Monsieur le Préfet Schott, du Président national des ACPG-CATM, J. Goujat, du Général Farbos gouverneur militaire de Lille. Célébration officielle rehaussée par la fanfare du 43ème régiment d'infanterie de Lille.

Un quart de siècle s'est écoulé depuis cette inhumation et nous sommes en cette année 2002 qui marque aussi le 40ème anniversaire de la fin de cette guerre d'Algérie. Nous nous recueillons, ce 16 octobre à Notre-Dame de Lorette, dans l'impérissable souvenir de tous ceux des nôtres qui sont morts pour servir la France, là-bas de l'autre côté de la Méditerranée. Leur sacrifice doit nous servir à rappeler combien la paix est fragile et combien elle doit être protégée, confortée et défendue contre l'intolérance, le racisme et toutes les idéologies pernicieuses.

Faisons en sorte que la mort qui les a fauchés en pleine jeunesse puisse, comme la graine qui meurt produit des fruits nouveaux, transmettre un message d'espérance qui nous impose de bâtir ensemble

un monde meilleur, plus juste, plus solidaire, plus fraternel et en paix.

C'est sous l'Arc de Triomphe de Paris, une cérémonie analogue y ayant eu lieu que notre porte-drapeau Jean-Marie Dehurtevent, que nous remercions pour sa disponibilité, a terminé cette journée de la mémoire et du souvenir.



L'association des ACPG-CATM-TOE de Mametz remercie tous ceux de ses membres qui participent à la vente des calendriers ainsi que les mametziens qui les accueillent favorablement ce qui contribue à subvenir à leurs œuvres sociales.

Le Président au nom du bureau et des membres de l'association présente ses meilleurs vœux à tous.

Le Président

Marceau GOZET

Le Secrétaire

Michel HESDIN

Club du 3ème Âge



Louis et Stéphanie, les doyens de l'assemblée entourés de Jacques Delmaire, maire et de la présidente.



Le repas s'est déroulé dans une excellente ambiance...

Au seuil de cette nouvelle année nous vous souhaitons une bonne santé, et heureuse année.

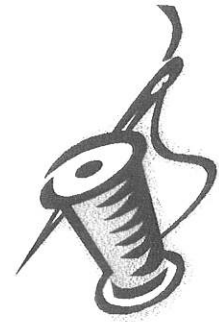
Le club du 3ème âge se porte bien, dommage qu'il n'y ait pas plus de nouveaux adhérents. Nous remercions la Municipalité pour la salle qu'elle met à notre disposition toutes les semaines, pour la sonorisation,

et la prime qui nous est accordé.

Le comité se joint à moi pour souhaiter un bon rétablissement à nos malades, une bonne santé et beaucoup de bonheur à tous ceux qui vous sont chers.

Votre Présidente
Gisèle BULOT

« Un plus pour Mametz »



Chers Mametziennes et Mametziens !

Voici venue la fin de l'année 2002, et avec elle, se termine notre onzième année d'existence. Depuis maintenant onze ans, nous venons, le bureau et moi-même, vous présenter nos meilleurs souhaits de bonheur et réussite pour une nouvelle année. Et, c'est avec beaucoup de chaleur que nous vous les renouvelons une fois de plus.

Notre association se porte bien, et vit tranquillement au rythme des saisons, principales sources d'inspiration, pour la confection

des vêtements et autres travaux de coutures. Nous avons avec nous un échantillonnage d'âge tout à fait différent, et tout ce petit monde cohabite avec bonheur, les plus jeunes amenant leurs idées, et nos plus anciennes, leur expérience.

Ainsi donc, cette année encore, nous vous invitons à venir



nous rejoindre sans aucune honte de ne pas savoir coudre ! Que vous sachiez un peu, un peu plus,

ou pas du tout, Sylvie sera là pour vous apprendre. Ne laissez plus l'envie de coudre vous tenailler et venez prendre place au sein de nos deux cours, l'un le mercredi soir de 18 heures 30 à 20 heures 30 et l'autre le jeudi matin de 9 heures à 11 heures. Si le nombre d'adhérentes devrait être trop élevé, un troisième cours serait envisagé !

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez toujours nous appeler au ☎ 03.21.95.26.07 et au ☎ 03.21.95.26.04. Une inscription est possible à tout moment de l'année !

Nous vous disons donc :

« à bientôt !... »

Véronique DEPRETZ

Et son équipe

Assemblée Générale
(Écho de la Lys -
4 juillet 2002)



Bibliothèque Municipale



C'est avec plaisir que nous constatons que la bibliothèque continue toujours d'intéresser un nombre de plus en plus important de lecteurs. Les écoles de la Commune profitent également de ce service.

Avec l'achat régulier de livres et les dons de généreux lecteurs, que nous remercions vivement, *la bibliothèque offre un choix aussi vaste que varié pour que chacun puisse y trouver son bonheur.*

Comme les années précédentes, des **expositions** prêtées par la Médiathèque Départementale de Prêt viendront enrichir le contenu de la bibliothèque sur un thème choisi. Cette année nous avons retenu : *Auto-moto, le Moyen-Age, l'Art floral, les chiens ...* (voir calendrier des fêtes).

Horaires

d'ouverture :

Mercredi de 15h à 17h30

Vendredi de 16h30 à 18h

Samedi de 10h30 à 12h

***pendant les vacances
scolaires
le vendredi
de 16h30 à 18h***

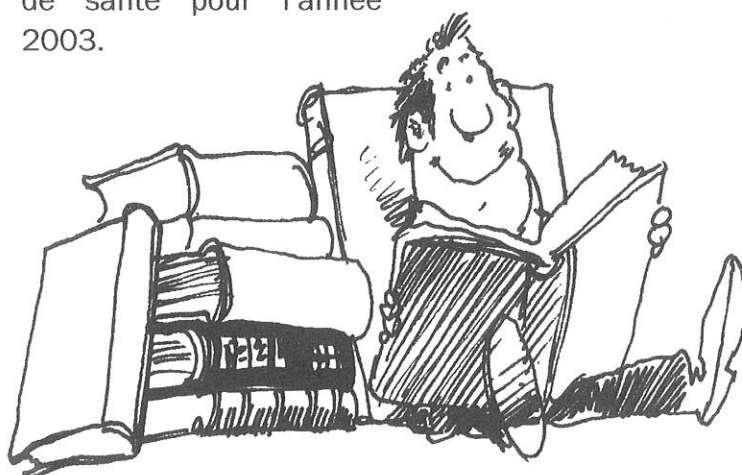
Nous restons à votre écoute pour toute demande particulière que nous essayerons de satisfaire.

A toutes et à tous, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2003.

L'inscription
et l'emprunt
de livres pour
une durée de
trois semaines
sont gratuits.

Les Responsables
bénévoles,

Corinne MACHEN,
Viviane GUFFROY





La catéchèse des 8-12 ans

Quelques questions
que vous vous posez peut-être

Le caté, qu'est-ce que cela peut apporter à un enfant ?

Cela lui donne l'occasion de réfléchir aux questions qu'il se pose sur lui-même, sur le monde et sur Dieu, avec d'autres chrétiens : enfants, adultes, catéchistes, prêtres.

Le caté permet à l'enfant de rencontrer Jésus, de découvrir que Dieu aime chacun de nous, de connaître la richesse de la tradition chrétienne.

Qu'est-ce qu'on fait au caté ?

Des moyens divers sont utilisés pour faire connaître Jésus aux enfants. Un jour, ils étudient un texte d'Évangile et l'illustrent eux-mêmes. Un autre jour, ils regardent un montage diapos ou une vidéo, ils miment un épisode de la Bible, ils rencontrent d'autres croyants, ils découvrent l'histoire de la vie d'un saint ; ou encore, ils participent à une célébration et prient ensemble. Le catéchiste les accompagne dans leurs découvertes, les écoute, anime les débats, répond à leurs questions et les invite à prier. Cette année, les catéchistes sont des femmes; ils peuvent aussi être des hommes.

Au cours des années de catéchisme, les enfants se préparent à recevoir les sacrements, s'ils le souhaitent : le baptême pour ceux qui ne sont pas baptisés, l'eucharistie (la communion), la réconciliation (autrefois, c'était la confession).

Alors, un enfant peut aller au caté sans être baptisé ?

Bien sûr ! De plus en plus d'enfants sont dans cette situation. Au cours de ses années de catéchisme, s'il le désire, l'enfant pourra demander le baptême.

Avec l'accord de ses parents, et en lien avec les catéchistes et le prêtre de la paroisse, il suivra une préparation en plusieurs étapes. Puis, au bout de quelque temps, il recevra le baptême.

Est-ce que l'on n'empêche pas son enfant de choisir lorsqu'on l'inscrit au caté ?

Pour qu'un enfant puisse choisir s'il désire être chrétien, il faut lui en donner la possibilité.

Au départ, les parents choisissent pour lui ce qu'ils pensent être le meilleur, comme dans tous les domaines de la vie. Ce n'est pas diminuer sa liberté que lui parler de Jésus et de la foule des témoins qui constituent l'Église. C'est lui donner les moyens de choisir vraiment en connaissance de cause. C'est une occasion de le faire grandir.

L'éveil à la foi chrétienne des tout petits

Actuellement, dans votre commune, **deux célébrations** par an sont prévues plus spécialement pour les plus jeunes et leurs familles : une à **Noël** et une autre à **Pâques**.

Pour se parler des enfants, pour s'éclairer mutuellement au sujet de l'éducation et de l'éveil à la foi à la maison, ou plus simplement pour se préparer, par la confection d'objets, à fêter Noël et Pâques à la maison, des rencontres de parents, ou parents et enfants, sont possibles. N'hésitez pas à nous contacter, à nous communiquer vos souhaits, à nous poser vos questions. De même, si vous désirez que votre enfant de 2 à 7 ans, qui n'est pas baptisé, chemine vers le baptême.

Et après 12 ans ?

Le cheminement dans la foi peut se poursuivre, commencer ou recommencer. Que l'on soit jeune ou adulte, il est toujours possible de rejoindre un groupe, de participer à une activité, de se préparer au baptême, à la communion, à la confirmation.

Contact : Brigitte Réant, 6, Rue de la Chapelle, hameau de Marthes. Tél : 03 21 95 63 59

Les catéchistes vous souhaitent une bonne année 2003

LE SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE MAMETZ, BLESSY, REBECQUES (S.I.R.)

Il me semblait important de consacrer un article dans le bulletin communal afin d'expliquer le fonctionnement de notre syndicat des eaux et d'assainissement.

Créé en 1959, cette structure regroupe trois communes : Mametz, Rebecques et Blessy, chacune ayant trois représentants et un suppléant au sein de son conseil de gestion.

LES MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION POUR MAMETZ

Président : Jacques DELMAIRE

Membres : Louis-Joseph LALOUX, Michel HESDIN

Suppléant : Henri DECOBERT

LE PERSONNEL

Gestion : Mme Muriel CHARLET

Personnel technique : M. Stéphane POTTIER

UN POINT SUR LA GESTION

Le Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de Mametz, Blessy, Rebecques (S.I.R.) a signé en 1989 une convention avec le syndicat des eaux de Quesques. Sous la tutelle de la D.D.A., ce dernier avait pour mission d'aider les petites structures pour résoudre leurs différents problèmes techniques et les soulager sur le plan de la gestion.

Afin de se différencier du Syndicat de Quesques, ce département a pris une nouvelle appellation le BUDGET ANNEXE DE QUESQUES (B.A.Q.).

Mais aux yeux du Préfet de région, cette structure n'était plus légale et le B.A.Q. mettra fin à ses activités fin 2002 et se transformera en Société d'économie mixte la « SEM PACO » société d'économie mixte du Pas de Calais Ouest.

Il a donc été demandé au conseil de gestion du S.I.R. d'adhérer à cette nouvelle société moyennant une participation au capital. Le S.I.R. n'a pas souhaité le faire et nous reprenons à partir de 2003, notre totale liberté en économisant par la même occasion la redevance qui aurait dû être versée annuellement.

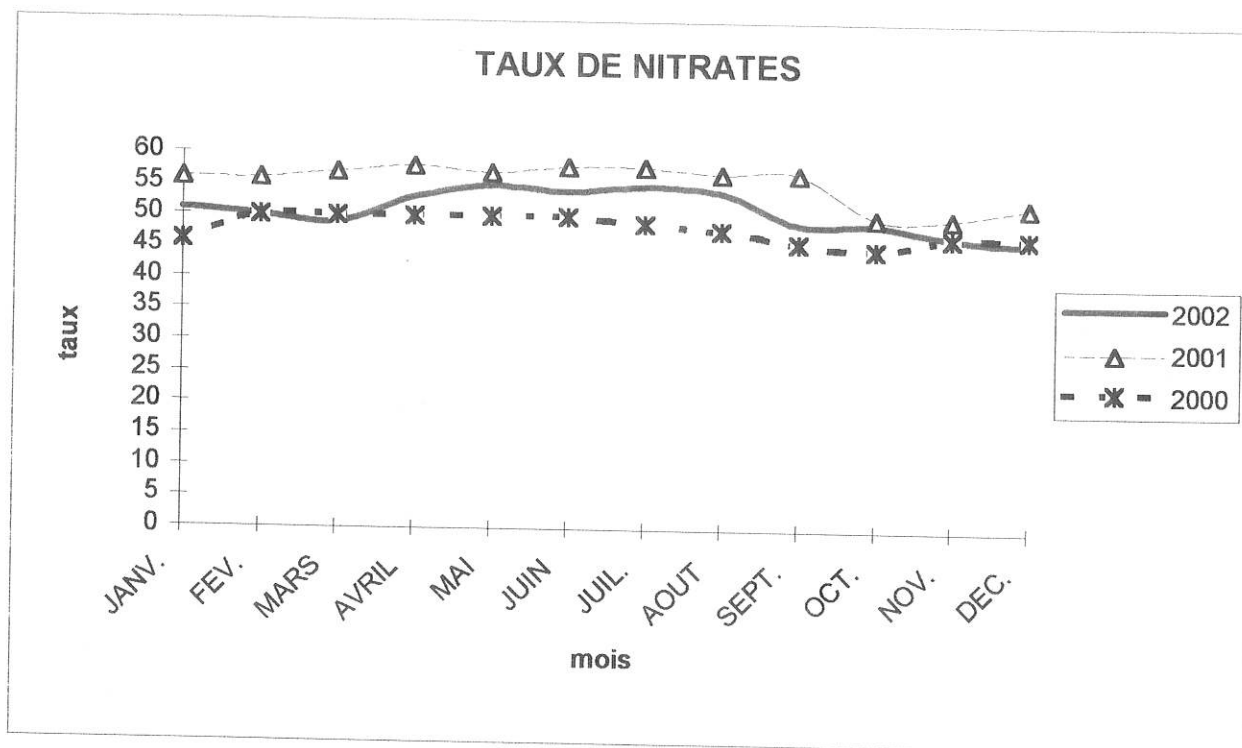
Nous sommes conscients que ce changement engendrera un travail supplémentaire à tous les niveaux de notre syndicat mais ce dernier ne souhaitait plus être spectateur de sa gestion.

UN POINT SUR L'EAU

Le taux de nitrates a été au centre de toutes les discussions pendant ces dernières années. Dû à des nappes anormalement hautes, ce taux est cependant redescendu aujourd'hui à 47 mg/l sachant que le seuil acceptable est de 50. Je tenais à rappeler que l'eau est impropre à la consommation à partir de 100 mg/l et qu'en dessous de cette barre fatidique elle est simplement déconseillée aux personnes âgées et aux nourrissons de moins de 6 mois. Je vous engage à lire l'article qui suit et qui vous montrera que les légumes que vous consommez contiennent beaucoup plus de nitrates que l'eau de Mametz. En effet, moins de 10% des nitrates ingérés sont issus de l'eau de boisson, 80% proviennent des légumes et 10% des

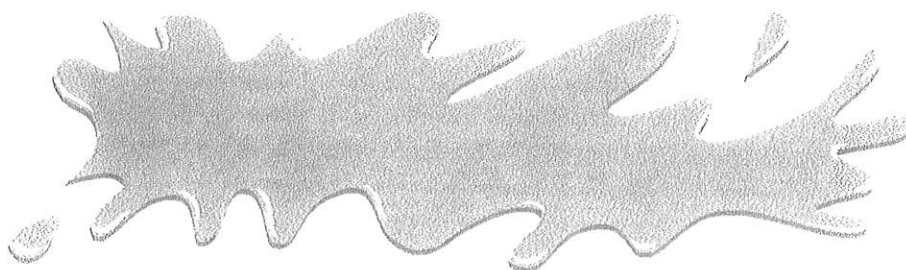
salaisons. A titre de comparaison, une feuille de laitue de 25 grammes contient autant de nitrates qu'un litre d'eau dont la teneur en nitrates est supérieure à 50% mg /l.

	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
2002	51	50	49	53	55	54	55	54	49	49	47	46
2001	56	56	57	58	57	58	58	57	57	50	50	52
2000	46	50	50	50	50	50	49	48	46	45	47	47



UN POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

En tenant compte de sa taille, notre commune fut une des premières à être assainie. Il faut savoir que nombre de villages environnants débutent simplement leur assainissement ! Nous avons évidemment à faire face à un vieillissement du réseau qui a notamment entraîné cette année de grosses réparations rue du Château où plus de 252 mètres de tuyaux ont dû être remplacés. Les canalisations présentent également des problèmes d'étanchéité et, ces derniers, couplés à des rejets d'eaux pluviales dans l'assainissement perturbent fortement notre station d'épuration. Des tests à la fumée devraient être réalisés courant 2003 afin de pallier tous ces rejets d'eaux pluviales dans l'assainissement. En ce qui concerne les problèmes d'étanchéité, le coût de la réparation est estimé à 111.000 euros soit 728.000 francs.



LES NITRATES : On en parle

Le journal « LA FRANCE AGRICOLE », dans son numéro du 18 octobre 2002, publie un article sur les nitrates et les phosphates, sujets qui reviennent régulièrement sur le tapis, qui alimentent la presse, qui entretiennent des polémiques mettant en cause des secteurs d'activités sans que l'on sache très exactement si les frayeurs sont légitimes.

Le rôle de notre « Bulletin Communal » n'est pas de reproduire cet article, par ailleurs bien construit et documenté, ni de prendre position pour ou contre les idées émises mais il est apparu intéressant de relever quelques points qui peuvent apporter un éclairage nouveau sur un problème qui nous concerne tous puisque la santé est notre bien collectif le plus précieux :

LE PROCÈS DES NITRATES :

Ils sont accusés de polluer l'eau, provenant essentiellement de l'agriculture, ils sont suspectés de provoquer des cancers de l'estomac, d'être toxiques pour les bébés. De plus, avec les phosphates ils joueraient un rôle dans le phénomène des marées vertes qui polluent les cours d'eau et les plages (bretonnes en particulier)

LA SANTÉ :

L'avis du Professeur TUBIANA, cancérologue, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de Médecine et autres titres prestigieux :

« les preuves de la nocivité des nitrates au niveau du cancer de l'estomac sont fragiles. Elles étaient basées sur l'hypothèse que les nitrates pourraient, dans l'estomac, se transformer en nitrosamines qui étaient suspectés de provoquer le cancer. Ce raisonnement n'a jamais pu être prouvé ni scientifiquement ni par les études épidémiologiques. En France, la fréquence des cancers de l'estomac a été divisée par quatre en quarante ans, période pendant laquelle la concentration de nitrates dans les eaux a fortement augmenté. De plus, il est démontré que la consommation régulière de légumes protège l'homme contre toute une série de cancers. Or ce sont précisément les légumes qui concentrent le plus de nitrates et ce, d'une façon naturelle, notamment l'épinard, la carotte, la laitue et la betterave et plus encore le navet et la scarole. »

Le Professeur APFELBAUM, Chef du service de nutrition à l'Hôpital BICHAT à Paris et directeur de l'unité « nutrition humaine » à l'INSERM affirme :

« on a accusé, dans les années 40, l'eau contenant des nitrates, de provoquer dans le sang du nourrisson, des troubles dans le transport de l'oxygène, ce qui peut conduire à la mort. Aujourd'hui, il a été prouvé que ce sont les conditions de conservation de l'eau ou des aliments qui étaient responsables de la « maladie bleue du nourrisson » et que de simples mesures d'hygiène suffisent pour éviter les pullulations microbiennes et, par conséquent la maladie. Mais les rumeurs ont la vie dure.... »

L'ENVIRONNEMENT :

En ce qui concerne le problème des marées vertes (ou eutrophisation des lacs et des rivières), il semblerait que les phosphates (produits d'activités domestiques : emploi de lessives ou détergents etc...) soient prioritairement mis en cause, les nitrates ne jouant qu'un rôle accessoire (d'origine agricole pour une moitié et industrielle pour l'autre moitié) : lutter contre la marée verte c'est d'abord éliminer les phosphates.

ALORS

En conclusion, selon le dossier de « La France Agricole » les nitrates ne sont pas toxiques pour l'homme. Plusieurs raisons font qu'actuellement, le taux maximal de 50 mg de nitrates par litre d'eau de boisson est encore en vigueur en l'absence de preuve scientifique de toxicité. On peut se demander pourquoi le problème n'est pas réactualisé. Outre l'action des écologistes contre les engrais, les lenteurs administratives mises pour changer des normes qui existent de puis 35 ans peuvent parfois laisser perplexe. La principale raison serait que, pour le Ministère de l'Ecologie, la présence de nitrates refléterait la trace d'autres produits d'origine agricole (pesticides, antibiotiques etc...) qui, eux, ne sont pas actuellement recherchés en raison, surtout, du coût trop élevé des études. Une logique qui ne semble pas faire l'unanimité dans le monde agricole.

EXPLICATIF

DE LA FACTURE D'EAU

Vous avez reçu récemment une facture d'eau qui vous a laissé un peu perplexe, et nous vous comprenons.

Nous tenons cependant à vous rassurer : **le prix de l'eau et de l'assainissement n'a pas augmenté.**

La raison majeure de ce changement est l'alignement de votre facture d'eau sur l'année civile.

En effet, auparavant la facture était à cheval sur deux années. Le syndicat reverse l'ensemble des taxes perçues par année civile. Ces taxes étant majorées chaque année, il est apparu plus pertinent, de vous facturer l'eau, également, par année civile.

La taxe pollution, d'ailleurs reversée à l'Agence de l'Eau, est passée de 3.74 francs/m³ en 2000 à 4.95 francs/m³ en 2001, soit 32.3% d'augmentation !

Il était donc anormal de vous faire payer une taxe revalorisée sur une consommation de l'année précédente !

J'en profite pour vous rappeler les taxes qui vous sont facturées et qui doivent être reversées par notre syndicat :

♦ la redevance prélèvement eau de nappe	0.06 euro/m ³ (0.39 franc/m ³)
♦ la redevance pollution	0.75 euro/m ³ (4.92 francs/m ³)
♦ le F.N.D.A.E.	0.0213 euro/m ³ (0.14 franc/m ³)
♦ La T.V.A.	5.5%

soit un total uniquement pour les taxes de 0.88 euro/m³ soit 5.77 francs/m³.

De plus, avec l'ancien système, la facturation était très compliquée car :

- votre facturation allait d'avril à avril
- les abonnements d'eau et d'assainissement d'octobre à septembre.

Il fallait donc apurer 2002 pour pouvoir redémarrer 2003 sur la base « année civile ».

Parlons donc de cette dernière facture reçue en prenant comme exemple un foyer qui dispose d'un abonnement n° 2 et à qui l'on vient d'adresser une facture pour 50 m³.



EAU		
ABONNEMENT 2	<p>Comme précisé plus haut, cet abonnement vous était facturé d'octobre à septembre, et son montant pour l'année est de 44 euros.</p> <p>Afin d'apurer 2002, il vous restait à payer 3 mois (octobre, novembre, décembre). Le montant annuel étant de 44 euros, pour 3 mois cet abonnement se monte donc à</p> <p>$44 \times 3/12 = 11$ euros</p>	11.00 EUROS
CONSOMMATION TRANCHE 1	<p>Les mètres cubes qui vous avez été facturés lors de la précédente facture réelle résultaient d'un relevé du compteur en avril 2002. Les 50 m3 inscrits sur la facture que nous sommes en train d'expliquer résulte d'un relevé du compteur fin novembre 2002.</p> <p>Soit $50 \text{ m}^3 \times 0.46$ euros (3.02 francs le m3)</p>	23.00 EUROS
REDEVANCE PRELEVEMENT	$50 \text{ m}^3 \times 0.06$ euro	3.00 EUROS
REDEVANCE POLLUTION	$50 \text{ m}^3 \times 0.75$ euro	37.50 EUROS
REDEVANCE F.N.D.A.E.	$50 \text{ m}^3 \times 0.0213$ euro	1.07 EURO
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT 2	<p>Comme précisé plus haut, cet abonnement vous était facturé d'octobre à septembre, et son montant pour l'année est de 141 euros. Pour 3 mois (octobre, novembre et décembre), cet abonnement se monte donc à :</p> <p>$141 \times 3/12 = 35.25$ euros</p>	35.25 EUROS
REDEVANCE	<p>$50 \text{ m}^3 \times 1.07$ euro</p> <p>TOTAL H.T.</p> <p>T.V.A. 5.5%</p> <p>TOTAL A PAYER</p>	<p>53.50 EUROS</p> <p>164.32 EUROS</p> <p>9.04 EUROS</p> <p>173.36 EUROS</p>



"Ches p'tits quinquins"

- ↪ **FLAHAUT Laurine**
Le 1^{er} janvier
à Blendecques
2A rue de la gare
- ↪ **CLABAUT Jennifer**
Le 12 mars
à Blendecques
241 grand rue
- ↪ **BARROIS Léa**
Le 4 avril
à Blendecques
9 chemin de Monbus
- ↪ **MASSET Clovis**
Le 20 avril
à Béthune
20 rue des champs Lambert
- ↪ **LOUCHART Lisa**
Le 5 juillet
à Hazebrouck
2bis rue de l'église
- ↪ **BOGAERT Lucas**
Le 7 juillet
à Béthune
27 rue de la plaine
- ↪ **GHYS Quentin**
Le 10 juillet
à Blendecques
14 rue des carrières
- ↪ **REZENTHEL Paula**
Le 10 juillet
à Blendecques
18bis chemin des ruelles
- ↪ **MAËS Mathieu**
Le 1^{er} août
à Auchel
9bis rue du château
- ↪ **WATEL Vivian**
Le 24 septembre
à Auchel
19 place du rieta
- ↪ **LEROY Clara**
Le 3 octobre
à Blendecques
11 chemin du vieux moulin
- ↪ **BOURGEOIS Maxime**
Le 4 octobre
à Blendecques
9 contour de l'église
- ↪ **DIMSTER Lisa**
Le 16 octobre
à Blendecques
16 place du rieta
- ↪ **DENIS Kelly**
Le 8 novembre
à Calais
90 grand rue

"Ches mariaches"



- ♥ **BALISTAIRE Albert**
& **MAILLARD Monique**
le 30 mars à Mametz
- ♥ **DUVERLIE Pascal**
& **DEHURTEVENT**
Anne-Sophie
le 27 avril à Mametz
- ♥ **DANTOING Rémi**
& **RAMECOURT Cécile**
le 15 juin à Mametz
- ♥ **BRIQUET Christophe**
& **DUCROcq Céline**
le 22 juin à Mametz
- ♥ **DEBUICHE Olivier**
& **DEVIN Mélanie**
le 20 juillet à Mametz
- ♥ **DAUTRICHE**
Christophe
& **BARBIER Aurélie**
le 27 juillet à Mametz
- ♥ **MILBLED Karl**
& **GOZET Francine**
le 10 août à Mametz
- ♥ **CHOINET Laurent**
& **JOUAULT Claudie**
le 10 août à Mametz
- ♥ **DELVART Frédéric**
& **FROMNTEL Emilie**
le 17 août à Hinges
- ♥ **VASSEUR Guillaume**
& **TYRANT Céline**
le 24 août à Helfaut
- ♥ **ZOBEL Mickaël**
& **JASPART Sylvie**
le 24 août à Meurchin
- ♥ **DELEHEDDE Xavier**
& **BOUQUET Marylène**
le 14 septembre à Rely



"Ils nous ont quittés cette année"

✿ **PRINCE Mireille**
épouse **NEDONCELLE**
le 1^{er} janvier à Aire-sur-la lys

✿ **BLONDEL Emilia**
épouse **DANNEL**
le 2 février à Mametz

✿ **DELEHEDDE Marcel**
le 26 avril à Helfaut

✿ **SERVAETEN**
Catherine
le 1^{er} juin à Steen

✿ **BODELLE Roger**
le 16 août à Helfaut

✿ **L'HEUREUX Paul**
le 17 septembre à Helfaut

✿ **FAUQUEMBERGUE**
Clément
le 23 octobre à Mametz

✿ **BOULIN Thérèse**
épouse **BAILLEUL**
le 1^{er} novembre à Mametz

✿ **LEQUIEN Michel**
le 27 novembre à Mametz

✿ **HALLART Louis**
le 23 décembre à Mametz



LES FANTÔMES DE MAMETZ

Monsieur GUILLEMANT, un féru d'histoire locale a eu l'amabilité de me communiquer un extrait du journal « Le Mémorial Artésien » (ancêtre de l'Indépendant), en date du 26 novembre 1835, dans lequel il est question de notre commune de Mametz et qui nous montre, s'il en est besoin, que nos ancêtres étaient de joyeux drilles mais qu'il ne fallait pas leur marcher sur les pieds...

Les descendants des familles incriminées se reconnaîtront facilement. Quant au maître d'école M. DELVARRE, il fut révoqué de ces fonctions en mai 1841 par le Comité d'Instruction publique de Saint-Omer. Y eut-il relation de cause à effet ?..... Quoi qu'il en soit, je vous livre l'article en respectant scrupuleusement style et orthographe (croyez-moi, j'y ai quelque mérite !....)

« La Commune de Mametz, si renommée pour son bon tabac va devenir célèbre aussi par ses revenants. Voici l'histoire authentique d'un événement arrivé dans cette commune le jeudi du présent mois, à 9 heures et demi du soir.

Louise SCAPT (SCAT) veuve CADART, revenait fort tranquillement chez elle en compagnie de sa fille après avoir été faire causerie chez Louis MASSET son voisin. A peine entrée dans la cour de son habitation, Melle CADART poussa un cri de terreur :

■ Qu'est-ce, lui demanda sa mère, toute effrayée ?....

A quoi la fille répondit en criant plus fort :

■ Mon Dieu....mon Dieu....voyez, maman, il y a un corps enseveli sur le toit de la maison !....

Et la maman de lever les yeux et de se mettre à faire chorus avec sa fille en apercevant le fantôme blanc couché, immobile, sur la toiture de chaume.

Un chorus exécuté à la campagne par des femmes qui ont peur, cela vaut le tintement du tocsin ; aussi tout le village fut-il bientôt en émoi.

Beaucoup d'habitants s'étant rendus dans la cour de la dame CADART virent fort distinctement le revenant, l'un affirmait de bonne foi le reconnaître pour UN TEL, enterré il y a sept ans, disait qu'il fallait réciter cinq Pater et cinq Ave pour le repos de son âme ; l'autre ouvrant l'avis que ce pourrait bien être le diable, conseillait de lui jeter de l'eau bénite pour le mettre en fuite ; enfin, des commentaires à n'en plus finir.....

(il ne manquait là qu'un audomarois pour affirmer qu'à la figure blême du fantôme, il reconnaissait positivement l'Audomaroise qui, ayant rêvé qu'on voulait à toute force l'enlever pour la conduire à Saint-Venant, s'était sauvée en chemise de son lit et courait par monts et villages pour éviter la camisole de force ; ce dont, au reste, il est très facile de s'assurer en lui adressant une question : l'Audomaroise n'a pas pour habitude de répondre en français.)

Cependant, parmi les curieux que les cris de la dame et de la demoiselle CADART avaient attiré se trouvait un des voisins de celles-ci, le sieur DELVARRE, instituteur de la commune, lequel ne croyant pas aux revenants et jugeant qu'il était inutile de tuer les morts, empêcha un bon villageois de tirer un coup de fusil au mystérieux fantôme et, armé d'un râteau, s'approcha de l'épouvantail qu'il fit dégringoler dans la cour ; là, le sieur DELVARRE l'examina à son aise et reconnut que le prétendu corps enseveli n'était autre qu'une chemise bourrée de foin.

On va croire peut-être que l'affaire en reste là !...Il n'en est point ainsi : un sieur Valentin HERLEN de la même commune, ayant réclamé la chemise comme lui appartenant, fut suspecté d'être l'auteur de la mystification ; de là de nouvelles clameurs de la dame CADART, coups portés par elle à HERLEN et, de la part de celui-ci, égratignures à la dame CADART, si bien que s'ensuivirent procès-verbal dressé par deux gendarmes de la brigade d'Aire ».

.....Le MEMORIAL ARTESIEN 26.11.1835

(et retranscrit avec délectation par la commère de service : Marie-Thérèse DELMAIRE qui précise que les recherches entreprises auprès des historiens audomarois n'ont pas permis de retrouver l'identité de « l'Audomaroise » qui semble ne pas avoir laissé de traces dans la vie locale.)

LE PERE Léonce DEHURTEVENT
Un Mametzien qui s'en est allé planter sa tente
« au milieu de nulle part »

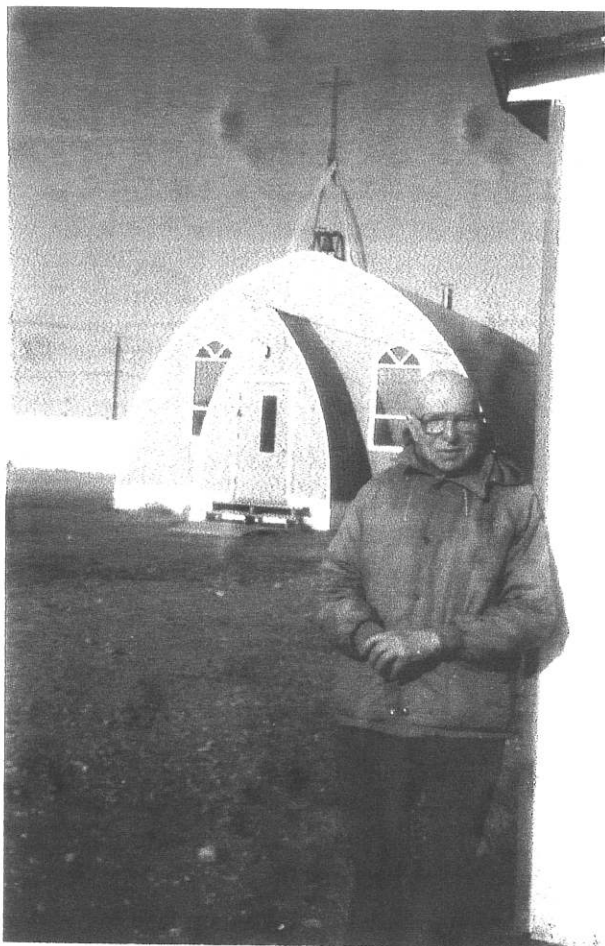
Les anciens se souviennent bien de la famille d'Alexandre **DEHURTEVENT** et de Germaine **DENIS**, une famille d'agriculteurs, typique de notre village de **MARTHES**, dans une belle ferme au carré au bout de son allée d'arbres, telle que nous la connaissons encore aujourd'hui et où vivent les petits-enfants : Léonce et Maryline **DEHURTEVENT**. Pas sans histoire pourtant dans ses rapports avec la Mairie : jugez-en plutôt. Au décès des parents, au vu des extraits d'état-civil délivrés par la mairie, grande levée de boucliers chez Messieurs les Notaires : les trois aînés des enfants s'orthographient avec un A (Dehurtevant) et les derniers avec un E (Dehurtevent). Si on compare avec les autres branches de la famille, c'est le méli-mélo le plus total. Comme il est impossible de toucher aux actes de l'Etat-Civil il fallut avoir recours à un jugement pour attester la filiation. Quant à rectifier dans les faits, on y renonça en raison des multiples complications que cela eût entraîné.

Autre bizarrerie, c'est en 1935 : le fils, Jean avait passé le cap des 18 ans et arrivait le moment de « passer la revue » avant le service militaire, on s'aperçut qu'il n'existait tout bonnement aucun Jean **DEHURTEVENT** sur le registre des naissances de 1916; pourtant, il était bien né à Mametz et, s'il n'avait pas d'existence légale, il était là et bien là. Mais voilà, Jean était né le 29 décembre et, lorsque son père se présenta en mairie, le secrétaire, qui préparait le réveillon du Nouvel An n'avait pas le temps de s'occuper de la paperasse, ce qui fut remis à plus tard et oublié. Comme on était encore à une époque où la vie ne se quadrillait pas à l'aide de fiches de toutes sortes, notre compatriote avait passé sa jeunesse sans aucune tracasserie. Là encore, il fallut un jugement pour qu'il soit reconnu « bon pour le service », et, plus tard, apte à convoler et à fonder une famille.

C'est au sein de cette famille profondément chrétienne que Léonce **DEHURTEVENT** naquit le 26 janvier 1911. Il partagea, entouré de ses sept frères et sœurs, la vie des jeunes de l'époque : le trajet matin, midi et soir pour venir à Mametz à l'école et au catéchisme, les jeux avec les copains sur les flots gelés en hiver, les coups de main aux champs et dans les étables. Plus tard, élève du Collège Sainte Marie à Aire, il ne devait pas tarder à annoncer à ses parents son intention de devenir Missionnaire, vocation qui le démarquait des autres postulants à la prêtrise qui intégraient plus généralement le clergé diocésain comme devait le faire quelques années plus tard son frère Marc.

« **L'Esprit souffle où il veut** »...et, dans la période de l'entre-deux-guerres, les Ordres Missionnaires rencontraient chez les jeunes, pétris de générosité, un écho qui les faisait tendre vers les horizons lointains dont les peuples n'avaient pas encore reçu la parole de l'Évangile. C'est ainsi que Léonce dès ses 18 ans, rejoignit la Maison Mère des Oblats de Marie Immaculée d'où il poursuivit son séminaire, en Bretagne puis à Liège et dans l'Yonne où il fut ordonné prêtre en 1936.

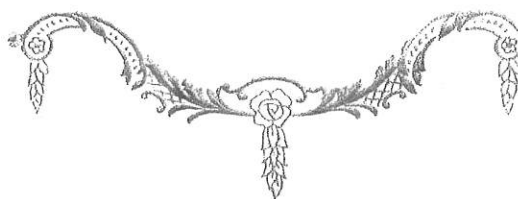
Sa première Messe, célébrée en l'église de Marthes le 21 juillet 1936 donna lieu à une fête à laquelle devait participer tout le village, heureux et fier de cet enfant qui le faisait regarder au-delà de l'univers familial. Et, comme c'était la tradition, la journée se clôtura par un banquet pantagruélique dont le Menu (dont vous trouverez une copie dans ces pages) était, à lui seul, un programme pour un futur missionnaire.



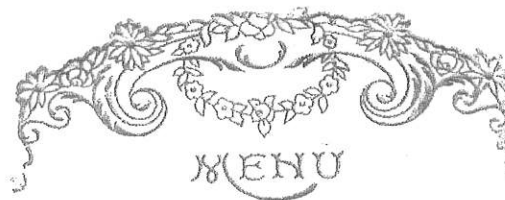
Le Père Dehurtevent devant sa chapelle



Photo du Père Dehurtevent le jour de ses prémices



R.



POTAGE... AUX FEUX DE CEYLAN

TRUITE DE LA COPPERMINE

PIROQUES DU MÉKONG

KARIBOU DU MAKENZIE

GERBES D'OR CONGOLAISES

SAUCE PILCONAYO

VOLAILE LACTIENNE

PETITS POIS BASQUES

JAMBON DU CAP

SALADE D'ACLAVICK

ANANAS DU NATAL

DESSERTS VARIÉS

BIÈRE POLAIRE

VIN DE PALMES ET AUTRES

CAFÉ NEGRE

Menu des
Prémices du Père
Dehurtevent
21 juillet 1936

PRÉMIÈRES
du RÉVÉREND PÈRE DEHURTEVENT
Ouv. de Marie Immaculée

Marthes-Mamet, 21 Juillet 1936.

L'année suivante, le bateau **IMPRESS OF AUSTRALIA** quittait le port de Cherbourg avec, à son bord, notre jeune compatriote qui entamait son « parcours du combattant ». Jugez-en plutôt : Arrivé au Québec, il prend le train jusque **EDMONTON**, puis encore le train jusque **WATERWEZ**, (Nord Canada) Là c'est le bateau « Le Saint Jean Baptiste » qui l'emmène à **FORT SMITH** et un autre bateau « **LE GUY** » lui permet de gagner **AKLAVIK**, la dernière mission sur le fleuve **MACKENSIE** et c'est encore un bateau (de mer cette fois), le **NOTRE-DAME DE LOURDES** qui le dépose à **TUKTOYAKTUK**. C'est dans cette région traversée par le fleuve **MACKENSIE** que le Père **DEHURTEVENT** passera son existence.

Arrivé là les derniers jours de juillet, le Père Léonce devait y prendre ses provisions pour la Mission de **PAULATUK** où le bateau le déchargera, seul, premier missionnaire arrivant en ce lieu, avec de la nourriture pour un an (pour lui et pour les chiens de traîneau) et des matériaux destinés à construire une maison chapelle. Sur place, il n'y a rien : le lieu-dit, officiellement dénommé **CRICOLIAVIK** comporte plus ou moins de 100 habitants dont le plus proche se situe à 7 km.

Notre pionnier dresse sa tente (Dieu merci, nous sommes en été) et il se met au travail En septembre il aura édifié une modeste construction : une habitation sommaire surmontée d'une chapelle. Et il va entreprendre la tournée de ses ouailles bien que l'hiver boréal arrive à grands pas. C'est ainsi qu'en octobre il se perdra pendant deux jours en recherchant une hache oubliée, prise dans la glace. Heureusement, il a emporté son fusil, ce qui lui permet de tuer deux perdrix. Il retrouve son chemin en voyant une mouette qui vole en direction de la mer. Il a passé deux nuits dehors et réellement fait connaissance avec ce que nous appelons communément le « grand nord canadien ».

Sa vie se passe à visiter les communautés des Territoires du Nord-Ouest, parfois à pied, parfois en traîneau à chiens. La terre est gelée et recouverte de neige neuf mois de l'année et, s'il n'arrive pas à destination dans la journée, il plante sa tente « au milieu de nulle part » Il lui faut, tout d'abord, arriver à communiquer avec les **Inuits** et, par conséquent, apprendre les rudiments de leur langue, ce qu'il fait avec l'ardeur du néophyte. Dieu merci, ses paroissiens en puissance sont un peuple paisible et accueillant, à sa manière, qui, en 1937, est encore éloigné à la fois des avantages et des écueils de la vie moderne et de la société de consommation. Pour ce qu'il en est d'une Religion, quelle qu'elle soit, c'est le néant.

En 1946, il rentre en France où l'Ordre l'a envoyé passer quelques mois afin de revoir sa famille après les années de guerre. (Pendant son séjour, je me rappelle avoir assisté aux réunions paroissiales au cours desquelles il présentait des diapos et nous faisait connaître un monde bien différent du nôtre. Réunions qui se terminaient par un discret appel à la générosité des assistants heureux de participer à l'œuvre du Père). Après son retour, il doit s'installer à **PAULATUK**, en Océan Glacial Arctique, responsable d'une paroisse de 290 âmes sur un rayon de 80 km, qu'il ne quittera plus jusqu'en 1996. En 1949, il reçoit l'aide d'un autre Père qui vient l'aider à meubler une solitude dont nous avons du mal à nous faire une idée et, en même temps, à adapter la Mission à un mode de vie un peu différent.

En effet, les années de guerre ont laissé leur empreinte sur ces terres polaires dont l'intérêt stratégique s'est révélé aux puissances belligérantes. La nourriture, pour les deux hommes et les sept chiens) est encore assurée presque uniquement par la pêche mais les esquimaux ont découvert une mine de charbon à environ 30 km.

C'est vers 1960 que les esquimaux commencent à se grouper par villages. Auparavant, deux ou trois familles vivaient ensemble dans des tentes de 4 m sur 6 fabriquées avec les peaux des animaux piégés ou abattus, (renards, loups et carcajous) couvertes de mousse et renforcées en hiver avec des blocs de glace. Désormais, c'est le gouvernement qui fait construire des maisons et les revend à crédit. Sont également construits par les pouvoirs publics canadiens deux réservoirs à fuel de 1 million de litres qui permettent de se chauffer efficacement. Le courrier (les lettres exclusivement, il n'y a pas de revues) arrive par avion. Les premiers skidous (sorte de motoneige) prennent peu à peu la place des chiens et permettent des déplacements plus rapides et plus faciles. Enfin, en 1969, une radio fonctionne entre les missions. En 1973, l'électricité suivie en 1976 par le téléphone viennent rompre l'isolement de cette partie du monde. Le ravitaillement est effectué par une grosse barge et, en 1973, une école est construite, la langue des Inuits est remplacée progressivement par l'anglais.

Ces quelques lignes permettent de mesurer le chemin parcouru en ce demi-siècle et la somme d'amitié et de dévouement qu'a dû déployer le Père Léonce pour accompagner ses ouailles dans leur nouvelle vie et les aider à se familiariser avec le progrès, mais aussi à se méfier des effets pervers de la civilisation qui se traduisent souvent par l'alcool, la violence ou le rejet des valeurs fondamentales.

Le Père Dehurtevent fit six séjours en France de 1948 à 1985 heureux, à chaque fois de marier ou de baptiser des membres de sa famille à laquelle il était fortement attaché et ceux qui ont eu la joie de le rencontrer ont pu constater combien il était resté jeune de cœur et de corps, malgré la perte de son système pileux causée par une carence en vitamines.

Ayant choisi de devenir citoyen canadien, il se retira, en 1996 à EDMONTON, à Placid-Lake, le foyer des Oblats de Marie Immaculée où il est décédé le 6 avril 2002. Avec lui s'est éteint un pionnier, un apôtre qui avait délibérément choisi de se mettre au service d'une race humaine particulièrement démunie et nous savons par ses témoignages que, dans sa vie difficile il avait trouvé la Paix et la Joie : comme il le disait volontiers : « **Ici, c'était une bonne place pour moi.. !** » et, « **Que j'aimais cette vie ; Dieu m'avait placé au bon endroit** »

Il était, nous le savons, très proche des Inuits dont il avait si simplement partagé la vie, les bonheurs et les difficultés et qu'il a quittés avec tant de regrets. Et il aimait ce pays dont il parlait avec passion : le soleil sur la neige...les aurores boréales, quand le ciel se remplit de couleurs qui s'entrecroisent....là, tout est si beau !.....

Mais c'était aussi un enfant de notre Commune dont nous pouvons, à juste titre, être fiers. Sa générosité et son charisme, même si nous ne l'avons pas approché, nous rappellent que le cœur n'a pas de frontières. Et la parole de l'Evangile qui dit : « ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait » nous interpelle tous, aujourd'hui, croyants ou indifférents, peut-être parce que, en ce troisième millénaire, il n'est, hélas, plus nécessaire de s'exiler à des milliers de kilomètres, pour croiser « l'autre », toujours différent, parfois difficile à rencontrer mais que nous n'avons pas le droit d'ignorer, surtout s'il a besoin d'aide.

Marie-Thérèse DELMAIRE

décembre 2002

(avec l'espoir d'avoir encore la possibilité l'an prochain d'évoquer le souvenir d'autres mametziens, qui, du Pôle aux Tropiques, en passant par l'Hexagone n'ont pas oublié leur pays d'origine.)

MAMETZ : à vos plumes (ou à vos portables)

Deux mameziens se sont découverts une vocation d'écrivain :

Dans son magasin d'antiquités sis au coin de la place, Claire DRAKE a couché sur le papier, avec une imagination aussi fertile que déroutante, un « polar » inspiré directement par son environnement. Elle nous a donné une présentation de son œuvre :

Je suis née à Béthune mais j'ai vécu les premiers mois de mon existence à Mametz où j'ai d'ailleurs été baptisée, avant d'habiter à Aire sur la Lys, Cambrai et Lille. Après de solides études, je me suis installée au coin de la Place de Mametz où mon premier roman « PROTHESES MEURTRIERES » a vu le jour :

« Un jour de l'année 1990, quand le nouveau propriétaire d'une ferme de Mametz poussa un cri de frayeur en découvrant dans sa grange deux jambes sous un matelas, il ne pensait pas que cela ferait l'objet d'un livre douze ans plus tard. Pourtant, avec comme toile de fond, ce village auquel je me suis attachée, j'ai suivi le parcours d'un psychopathe qui sévit la nuit dans un environnement qui nous est familier à tous. Pour retrouver l'assassin, l'enquête sera menée par le Capitaine Denoyelle de la Gendarmerie de Sain-Omer et par un détective privé nommé Kandar (que

j'espère bien faire continuer à exercer dans d'autres livres). »

Ce roman sortira vers le mois d'avril 2003. On le trouvera chez « Graffiti » et en librairie.

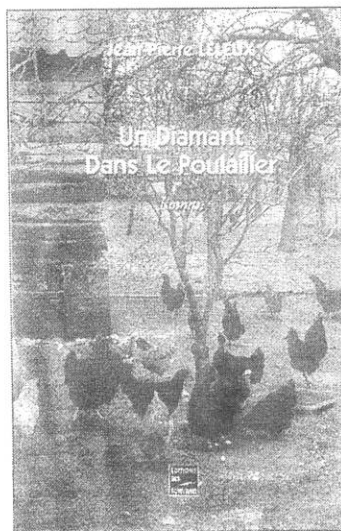
Parallèlement, Jean-Pierre LELEUX, le père de Claire, qui est Mametzien de longue date puisqu'on lui doit la création du camping du Château, a également

écrit un livre intitulé « UN DIAMANT DANS LE POULAILLER » publié aux Éditions des Écrivains.

Ce roman qui fait, lui aussi, honneur à l'imagination fertile de son auteur, nous entraîne en Corrèze dont Jean-Pierre Leleux est l'enfant d'adoption. Dans un style très personnel, il nous fait faire la connaissance d'une courtisane d'aujourd'hui, dotée de beaucoup d'imagination, de culot et de fort peu de sens moral. C'est

distrayant et peu conventionnel.

Et il est aussi en vente chez « Graffiti ».



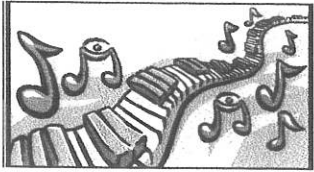
Commerçants, Artisans & Services

à Mametz

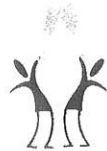


ALEXANDRE Francis	<i>Menuisier</i>	9 rue de la place	03.21.39.13.09
ALEXANDRE Gérard	<i>Chauffagiste</i>	7 rue de la place	03.21.39.14.80
AUTO ECOLE CHRISTELLE		82 b grand rue	03.21.38.79.91
AVOT Hubert	<i>Horticulteur</i>	11 rue du moulin	03.21.39.10.74
BERNARD Luc	<i>Médecin</i>	2 rue St Honoré	03.21.95.51.44
Ets BIALLAIS	<i>Démolition, Travaux publics</i>	110 grand rue	03.21.39.00.80
BRASSERIE DU CHÂTEAU DE MAMETZ		32 rue du moulin	03.21.12.61.61
CAFÉ LOTO CHARLET		58 grand rue	03.21.39.27.06
CAMPING DE L'ÉTANG		23 rue du stade	
CAMPING DU CHÂTEAU DE MAMETZ		32 rue du moulin	03.21.39.05.26
CAMPING LE MOULIN DE MAMETZ		35 rue du moulin	03.21.39.78.75
COHELIN Nadège et Frédéric	<i>Boulangier – Pâtissier</i>	39 grand rue	03.21.39.84.63
CORDIER Céline	<i>Masseur Kinésithérapeute</i>	15 rue du moulin	03.21.39.13.59
CORINNE COIFF'		7 rue du moulin	03.21.39.40.00
DAVROUT Dominique	<i>Horticulteur</i>	98 grand rue	03.21.39.07.31
DELATTRE Jean-Pierre	<i>Cycles Motoculture</i>	32 grand rue	03.21.95.80.97

DELEHEDDE Brigitte et Bernard	Vente de produits à la ferme	4 rue St Honoré	03.21.95.89.40
DELVART Nadine	Vente de produits à la ferme	6 rue de la plaine	03.21.38.59.60
DELRUE Nadia	Épicerie Tabac	237 grand rue	06.66.82.36.08
DESCAMPS Francis	Médecin	81 grand rue	03.21.39.17.80
DIAM'S BOUTIQUE	Antiquités	56 grand rue	03.21.88.47.73
ÉLEVAGE CANIN DE LA HAIE DES DAMES		12 bis rue de la gare	03.21.95.21.27
ÉLEVAGE CANIN DU HAMEAU DE CRECQUES		2 rue de l'Anglet	03.21.39.01.04
FLORALYS	Fleurs - Poteries - Cadeaux ...	98 grand rue	03.21.39.23.07
GARAGE AUTO SPORT		13 grand rue	03.21.38.54.32
GARAGE DE L'EUROPE		2 bis rue du moulin	03.21.39.43.16
GILLLIOT Pierre	Boucher Charcutier	14 contour de l'église	03.21.39.11.63
GRAFFITI	Tabac - Presse - Articles de Pêche - Cadeaux ...	47 grand rue	03.21.93.71.75
LA POSTE		2 rue de bruchine	03.21.39.06.63
LAGERSIE Jean-Marie	Tous travaux	15 rue de l'Anglet	03.21.95.94.66
LECIGNE Jean-Paul	Armurier	19 rue du stade	03.21.39.23.29
LEPRETRE Francis	Chauffagiste	3 rue de la place	03.21.39.00.45
MASSET Catherine	Infirmière	19 grand rue	03.21.95.02.43
POURRE Stéphane	Masseur Kinésithérapeute	15 rue du moulin	03.21.39.13.59
PUB SABINE		54 grand rue	03.21.88.50.34
QUETU Monique	Chambres d'hôtes	49 grand rue	03.21.39.02.76
RELAIS DES MOUSQUETAIRES		82 a grand rue	03.21.12.59.82
TETART Pierre	Pharmacien	82 grand rue	03.21.95.84.98



"Ches Fêtes ed 2003"

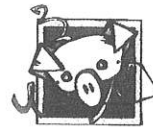


- JANVIER -

Bibliothèque Municipale : Thèmes des expositions *Auto Moto, Moyen-Âge*

Samedi 4	Salle du Millénium	VOEUX DU MAIRE à 19 heures
Samedi 11	Local	VERRE DE L'AMITIE Association Canine de Mametz
Samedi 25	Salle du Millénium	LOTO Foyer Rural de Mametz
Samedi 31	Salle Paroissiale	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Carabiniers de Mametz

- FEVRIER -



Bibliothèque Municipale : Thèmes des expositions *Venise, les Catastrophes Naturelles*

Samedi 1	Salle du Millénium	THÉÂTRE au profit du C.C.A.S.
Dimanche 2	Salle du Millénium	CONCOURS DE CARTES Club du 3 ^{ème} Âge
Samedi 8	Salle du Millénium	LOTO de l'école
Dimanche 16	Mairie	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ACPG-CATM-TOE Veuves à 11 heures



- MARS -

Samedi 1	Salle de Rebecques	MOULES FRITES ACPG-CATM-TOE Veuves
-----------------	--------------------	---------------------------------------

<u>Samedi 8</u>	Salle Charlet	CASSOULET Association Canine de Mametz
<u>Dimanche 9</u>	Salle du Millénum	CARNAVAL de l'école
<u>Samedi 15</u>	Salle du Millénum	LOTO Entente Sportive Mametz-Rebecques
<u>Mardi 18</u>	Salle du Millénum	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Club du 3 ^{ème} Âge
<u>Samedi 22</u>	Salle du Millénum	RALLYE CARTO Carabiniers de Mametz
<u>Samedi 29</u>	Salle de Rebecques	REPAS PAROISSIAL

- AVRIL -



<i>Bibliothèque Municipale : Thèmes des expositions</i>		<i>Le Cheval, L'Art Floral</i>
<u>Samedi 12</u>	Salle Paroissiale	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Association Canine de Mametz
<u>Dimanche 30</u>	Salle de Rebecques	COUSCOUS Entente Sportive Mametz Rebecques

- MAI -



<u>Samedi 3</u>	Salle Charlet	RAID V.T.T.
<u>Dimanche 4</u>	Salle du Millénum	REMISE DES DIPLÔMES AUX MÉDAILLÉS
<u>Jeudi 8</u>	Marthes	COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE
<u>Jeudi 8</u>	Salle du Millénum	BANQUET ACPG-CATM-TOE Veuves
<u>Samedi 10</u>	Salle Paroissiale	FÊTE DE L'ACE
<u>Dimanche 11</u>		GEAI DE MAMETZ
<u>Dimanche 11</u>		TIR INTER SOCIÉTÉS Carabiniers de Mametz
<u>Samedi 17</u>	Salle du Millénum	REPAS SPECTACLE VARIÉTÉS « La Cage aux Folles » Association Canine de Mametz

Dimanche 25

Mairie

REMISE DES MÉDAILLES
DE LA FAMILLE

Jeudi 29

GEAI DE MARTHES

Jeudi 29

TIR INTER SOCIÉTÉS
& CONCOURS DE TIR
Carabiniers de Marthes

Samedi 31

Crecques

FÊTE NATIONALE DE LA PÊCHE



- JUIN -

Bibliothèque Municipale : Thèmes des expositions

Littérature Scandinave

Dimanche 1

Crecques

FÊTE NATIONALE DE LA PÊCHE

Dimanche 1

INAUGURATION DE L'ÉTANG
DU MARAIS DE LA SAUVAGINE

Samedi 7

Stade A. Delannoy

TOURNOI JEUNES A. DELANNOY

Dimanche 8

GEAI DE CRECQUES

Dimanche 8

TIR INTER SOCIÉTÉS
Carabiniers de Crecques

Dimanche 15

BROCANTE

Samedi 21

Salle du Millénum

FÊTE DE L'ECOLE

Vendredi 27

Mairie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mametz Gym Form'



- JUILLET

Dimanche 6

CONCOURS DE PÊCHE EN RIVIÈRE

Dimanche 13

Salle du Millénum

BAL POPULAIRE & FEU D'ARTIFICE

Lundi 14

FÊTE NATIONALE
Animations pour les enfants

Lundi 14

CONCOURS DE TIR
Carabiniers de Crecques

Samedi 26
& Dimanche 27

Stade A. Delannoy

FÊTE DU FOOTBALL

- AOUT -



Samedi 2
& Dimanche 3

TÉLÉTHON : Pêche en rivière & étangs

Samedi 16

Stade A. Delannoy

TOURNOI B FOOTBALL

Dimanche 17

Stade A. Delannoy

TOURNOI A FOOTBALL



- SEPTEMBRE

Bibliothèque Municipale : Thèmes des expositions

L'environnement, Les chiens

Dimanche 7

DUCASSE DE MARTHES

Samedi 13

Salle Charlet

COUSCOUS

Dimanche 14

DUCASSE DE MAMETZ

Dimanche 14

Salle Paroissiale

FÊTE DE LA PAROISSE

Dimanche 21

DUCASSE DE CRECQUES

- OCTOBRE -



Bibliothèque Municipale : Thèmes des expositions

Héroïc Fantasy, Vive la récré

Dimanche 5

Salle du Millénum

REPAS DES AÎNÉS

Mardi 14

Salle du Millénum

VERRE DE L'AMITIÉ

Club du 3^{ème} Âge

Samedi 18

Salle Charlet

SOIRÉE FAMILIALE

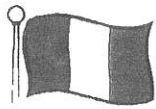
La Truite Mametzienne & La Sauvagine

Dimanche 26

Salle du Millénum

CONCOURS DE CARTES

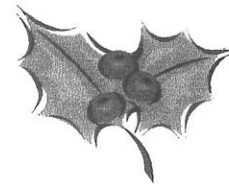
ACPG-CATM-TOE Veuves



- NOVEMBRE -

<u>Samedi 8</u>	Local de Crecques	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Carabiniers de Crecques
<u>Mardi 11</u>	Marthes	ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE REMISE DE MÉDAILLES
<u>Mardi 11</u>	Salle du Millénum	BANQUET ACPG-CATM-TOE Veuves
<u>Samedi 15</u>	Salle Paroissiale	CONCOURS DE TIR Carabiniers de Mametz
<u>Vendredi 21</u>	Mairie	RÉUNION CALENDRIER DES FÊTES 2004
<u>Samedi 22</u>	Salle du Millénum	MOULES FRITES Entente Sportive Mametz Rebecques
<u>Samedi 29</u>	Salle du Millénum	LOTO Anciens Combattants du Front

- DECEMBRE



Bibliothèque Municipale :Thèmes des expositions

Jeux et Jouets

<u>Vendredi 5</u>	Salle du Millénum	TÉLÉTHON
<u>Samedi 6</u> & <u>Dimanche 7</u>		
<u>Samedi 13</u>	Salle du Millénum	ARBRE DE NOËL & MARCHÉ DE NOËL Ecole de Mametz
<u>Jeudi 18</u>	Salle du Millénum	ARBRE DE NOËL COMMUNAL
<u>Samedi 20</u>	Salle Paroissiale	CONCOURS DE CARTES & ARBRE DE NOËL Entente Sportive Mametz-Rebecques
<u>Mercredi 31</u>	Salle du Millénum	RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE Association Canine de Mametz en collaboration avec l'Association des Fêtes de Mametz



à votre service

Mairie de Mametz

☎ 03.21.39.07.05
Fax : 03.21.93.56.87
e-mail : mairie.mametz@wanadoo.fr

Ouverte :
*du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 18h
le samedi de 9h à 12h*

Syndicat des Eaux et d'Assainissement

☎ 03.21.39.28.90

Point d'Information Touristique

☎ 03.21.12.10.12



↳ Permanences Maire et Adjoints :

- **Monsieur DELMAIRE**, Maire reçoit les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h, le samedi sur rendez-vous.
- **Monsieur DECOBERT**, 1^{er} Adjoint reçoit le mercredi de 16h30 à 18h30.
- **Monsieur HESDIN**, Adjoint reçoit le samedi de 11h à 12h.

Horaires de l'école : 8h45-11h45 et 13h45-16h45

Règlement de la Cantine Municipale :

- Pour la cantine, les tickets sont à prendre à l'avance auprès de Madame Douillet, régisseur de recettes tous les lundis de 17 à 18 heures. Il ne sera pas délivré de ticket de cantine pendant l'heure du repas.
- Pour pouvoir prendre le repas, les tickets devront être remis **impérativement** la veille avant 12 heures à l'instituteur. Pour les repas du lundi, le ticket doit être remis, dernier délai, le vendredi midi.

- Tout ticket remis est considéré comme utilisé. Les repas devant être commandés la veille.
- Pour la garderie, les tickets sont à prendre auprès de Madame Douillet. En aucun cas, les régisseurs ne peuvent tenir la comptabilité des tickets de vos enfants.

Prix du repas :

Pour les élèves des écoles maternelles et primaires, le prix du repas est fixé à 2,64 euros.

Garderie :

Horaires de la garderie : le matin à partir de 7h30, le soir jusqu'à 18h30.

Tarifs : 0,46 euros la ½ heure ; 0,91 euros l'heure ; 1,22 euros pour 1 heure 30.

Collecte sélective : ramassage le mercredi

Ordures ménagères : ramassage le lundi

COMMUNIQUÉ



Avis aux nouveaux habitants :

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie munis du Livret de Famille, de la Carte Nationale d'Identité, des Carnets de Vaccination des enfants.



Inscriptions sur les listes électorales :

Il est rappelé qu'au terme de l'article L.9 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales pour quelques raisons que ce soit ou qui ont changé de domicile ou de résidence, doivent demander leur inscription. Les mametziens qui ont changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont priés de la signaler en Mairie. Les demandes d'inscriptions seront reçues dans les Mairies toute l'année et jusqu'au 31 décembre. Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile.



Recensement :

Les jeunes gens et les jeunes filles doivent se présenter obligatoirement en Mairie avec le livret de famille des parents dans le mois de leur seizième anniversaire pour se faire recenser.

PERMANENCES



Assistante Sociale du Département :

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9h à 11h au C.C.A.S. Bld de Gaulle à Aire-sur-la-Lys ou téléphoner au 03.21.38.11.25



Caisse d'Allocations Familiales de Calais :

Permanence administrative en Mairie d'Aire-sur-la-Lys le 1^{er} vendredi du mois de 14h à 16h. Pour contacter une assistante sociale, téléphoner à la CAF de Longuenesse au 03.21.98.52.66



Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Arras :

Une équipe administrative vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (le vendredi fermeture à 16h) à Aire-sur-la-Lys à la résidence de l'Arsenal – Boulevard de la manutention. 03.21.38.95.40 ou 03.21.38.95.41



Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Calais :

Un agent d'accueil est en Mairie de Théroutanne le lundi entre 14h30 et 16h15.

Il est au C.C.A.S. d'Aire-sur-la-Lys le lundi, mardi, jeudi de 8h à 11h45, le vendredi de 8h à 11h45, de 13h30 à 16h.

Permanence de l'assistante sociale au C.C.A.S. Bld de Gaulle à Aire-sur-la-Lys le vendredi entre 9h et 11h30.



Demandeur d'emploi :

Pour s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi dans le Pas-de-Calais, téléphoner au 0811 01 01 62.



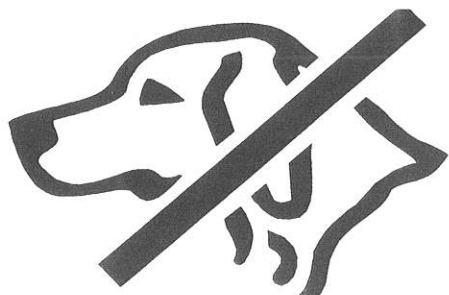
Rappel Réglementation

A NIMAUX ERRANTS

Décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à leur égard (NOR/AGR/G/0200198/D .J.O du 27 novembre 2002

Article 1. - Pour l'application des articles L.211-21 et L.211-22 du code rural, le maire prend toutes dispositions de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation qui serait trouvé accidenté ainsi que tout animal qui serait trouvé errant ou en état de divagation en dehors des heures et des jours ouvrés de la fourrière ou de la structure qu'il a désignée comme lieu de dépôt.

Il peut, le cas échéant, passer des conventions avec des cabinets vétérinaires pour assurer la prise en charge de ces animaux ainsi que rechercher et contacter leur propriétaire lorsque l'animal est identifié.



Article 2. - Le maire informe la population, par un affichage permanent en mairie, ainsi que par tous autres moyens utiles, des modalités selon lesquelles les animaux mentionnés aux articles L.211-21 et L.211-22 du

code rural, trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, sont pris en charge.

Doivent être notamment portés à la connaissance du public :

a) Les coordonnées des services compétents pour la capture et la prise en charge de ces animaux, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut être fait appel à ces services ;

b) L'adresse, le numéro de téléphone, les jours et les heures d'ouverture de la fourrière et du lieu de dépôt mentionné à l'article L.211-21 du code rural ;

c) Les conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire, notamment les frais de garde et d'identification susceptibles d'incomber à celui-ci ;

d) Les modalités de prise en charge des animaux trouvés errants ou en état de divagation en dehors des heures d'ouverture de la fourrière ou des lieux de dépôt, ou qui sont accidentés.

Lorsque des campagnes de capture des chiens et des chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, le maire est tenu d'informer la population, par affichage et publication dans la presse

locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant la mise en œuvre des campagnes.

Article 3. - Dans les départements d'outre-mer, lorsque des chiens ou des chats non identifiés, trouvés errants ou en état de divagation, sont susceptibles de provoquer des accidents ou de présenter un danger pour les personnes ou les animaux, le maire ou, à défaut, le préfet ordonne leur capture immédiate et leur conduite à la fourrière ou dans les lieux adaptés, désignés par le préfet pour les recevoir.

Les animaux ainsi capturés sont examinés par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire instauré par l'article L.221-11 du code rural, qui vérifie s'ils ne sont pas identifiés dans les conditions prévues à l'article L.245-5 du code rural et apprécie leur dangerosité ainsi que leur état physiologique.

Il peut être procédé sans délai à l'euthanasie de ces animaux, s'ils sont dangereux pour les personnes ou d'autres animaux, ou gravement malades ou blessés, ou en état de misère physiologique.

Dans les autres cas, les dispositions de l'article L.211-26 du code rural sont applicables. Toutefois, le délai franc de garde de huit jours ouvrés prévu à cet article peut être réduit à quatre jours ouvrés.

Article 4. - Dans les départements d'outre-mer, le maire peut, par arrêté, faire procéder à la capture des chiens non identifiés, vivant en état de divagation sous la responsabilité d'un groupe d'habitants de la commune,

sans propriétaire ou sans gardien particulier, afin de procéder à leur identification conformément à l'article L.214-5 du code rural, et à leur stérilisation, préalablement à leur relâcher.

L'identification des animaux est réalisée au nom de la commune.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde, au sens de l'article L.211-11 du code rural, de ces animaux sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune. Ils peuvent être confiés par le maire, par voie de convention, à une association de protection des animaux.

Ces dispositions ne sont applicables que dans les départements indemnes de rage.

Article 5. - Les dispositions des articles 3 et 4 ne font pas obstacle à l'application des prescriptions relatives à la surveillance des animaux mordeurs ou griffeurs prévues par l'article 11 du décret du 27 juin 1996 susvisé.



« ATTENTION AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE ! »

A l'approche de la période de chauffe, soyez vigilants par rapport à vos appareils : chauffe-eau, appareil de chauffage, insert de cheminée, chauffages d'appoint (feu à pétrole...)

- ◆ Vos appareils doivent être révisés annuellement par un professionnel qualifié
- ◆ Faites ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des fumées
- ◆ N'utiliser pas de chauffage d'appoint en continu
- ◆ Votre habitation doit respirer : ne bouchez pas les ouvertures d'aération avec des journaux, des plastiques, ou papiers peints, ...

Pourquoi ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, indolore qui tue en silence lors d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise installation ou utilisation d'appareil à combustion. Il est le résultat d'une combustion incomplète (manque d'oxygène), quel que soit le type de combustible utilisé (charbon, gaz, bois, fioul, pétrole lampant).

Pour la région, les décès et les 1000 hospitalisations liés à l'intoxication au monoxyde de carbone représentent 25% du total national.

Comment reconnaître une intoxication au monoxyde de carbone ?

L'intoxication se traduit par des maux de têtes, vertiges, nausées et peut évoluer vers une perte de connaissance ou coma.

L'intoxication chronique est plus difficile à repérer et doit être évoquée devant des maux de têtes persistants. Consultez alors votre médecin qui pourra vérifier par une prise de sang.

Que faire si vous suspectez une intoxication ?

- ◆ *Devant tout signe suspect, appelez les secours :*
 - ⇒ Sapeurs Pompiers : 18
 - ⇒ SAMU : 15
- ◆ Ouvrir les portes et fenêtres pour aérer
- ◆ Arrêtez vos installations (chauffe eaux, chauffage...)
- ◆ Quittez les lieux

AA LYS AUDOMAROIS INITIATIVE

**Le coup de pouce au
service des créateurs
d'entreprise**

Depuis le mois de juillet, l'Audomarois s'est doté d'une structure nouvelle : **Aa Lys Audomarois Initiative (A.L.A.I.)**. Créée sur l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Omer / Saint-Pol, avec le soutien des Intercommunalités et des acteurs économiques locaux (Banquiers, Experts-comptables, Saint-Omer Développement, Mission Locale...) A.L.A.I. a pour objet principal de favoriser la création d'entreprise sur le bassin de l'Audomarois.

A cette fin, A.L.A.I. s'est constitué un fonds d'intervention permettant l'octroi de prêts d'honneur (sans intérêt et sans prise de garantie) aux créateurs et repreneurs d'entreprises, ainsi qu'aux entreprises nouvelles en développement, quel que soit leur secteur d'activité.

Chaque mois, un comité d'agrément composé d'experts examine chaque demande et décide de l'attribution de l'aide, en accord avec le bureau de l'Association. Son montant peut osciller entre 1 500 et 9 000 euros (et jusqu'à 15 000 euros à titre exceptionnel). Il ne pourra toutefois pas être supérieur à 25% du besoin financier T.T.C pour les projets de plus de 8 000 euros. A.L.A.I. n'a pas pour objectif de substituer aux prêts bancaires. Au contraire, l'agrément du projet constitue plutôt une reconnaissance qui devrait faciliter l'accès aux financements.

Afin de constituer son dossier de demandes de financement à A.L.A.I. et, plus généralement, afin d'assister le créateur tout au long de sa démarche de création, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et Espaces Initiatives Rurales proposent un accompagnement individuel (accueil, conseil, orientation dans le montage du projet...). Dès que le prêt est accordé, l'un des trois partenaires assure pour A.L.A.I. un suivi de la jeune entreprise afin de favoriser sa bonne gestion et anticiper les difficultés.

⇒ Si vous avez un projet de création d'entreprise, n'hésitez donc pas à prendre contact avec :

A.L.A.I.

(C.C.I. de Saint-Omer)

16, place Victor Hugo - B.P 94

62 502 SAINT-OMER Cedex

Contact : Frédéric BLIN

(03.21.98.77.34)



Pour faciliter le passage à la retraite, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Picardie vous informe et vous conseille.

Nos Conseillers Retraite vous reçoivent, près de chez vous, dans plus de 500 points d'accueil.

Ils vous conseillent de régulariser votre carrière de cotisant au plus tard à 58 ans et de déposer votre demande de retraite 6 mois avant son point de départ pour éviter la rupture des ressources.

Dans votre commune, ou dans une commune proche, vous pouvez être reçu(e) dans un point d'accueil retraite principalement sur rendez-vous :

- C C A S 9 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE 62120 AIRE SUR LA LYS

Pour prendre rendez-vous, contactez :

Votre Conseiller Retraite : Patrick BAERT
Téléphone : 06 08 97 89 49

CITR SAINT OMER
PASSAGE DU CHATEAU
CPAM
62500 SAINT OMER
Téléphone : 03 21 46 59 00

Pour connaître l'ensemble de nos points d'accueil, consultez notre site
www.cram-nordpicardie.fr